

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 4/II

Séance du mardi 28 octobre 2008, seconde partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 4/I, p. 245)

Ouverture de la séance 280

Interpellations :

1. «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21 ?» (M^{me} Adèle Thorens). *Développement photocopié* 280
Réponse photocopiée de la Municipalité (M. Daniel Brélaz) 281
Discussion 290
2. «A l'exemple de la majorité des villes suisses, pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne ?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). *Développement photocopié*. 292
Réponse photocopiée de la Municipalité (M. Jean-Christophe Bourquin) 293
Discussion 297
3. «Le SSL est-il le Service des Socialistes lausannois ?» (M^{me} Marlène Bérard et consorts).
Développement 306
Réponse de la Municipalité (M. Jean-Christophe Bourquin). 307
Discussion 308
4. La crise financière et ses conséquences économiques pour notre environnement
(M. Fabrice Ghelfi et consorts). *Développement* 311
Réponse de la Municipalité (M. Daniel Brélaz) 312
Discussion 314

Préavis :

- N° 2008/32 Immeuble de l'avenue de la Harpe 47 à Lausanne. Radiation partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne (Culture, Logement et Patrimoine). 319
Rapport photocopié de M. André Gebhardt, rapporteur 322
Discussion 322

Séance

du mardi 28 octobre 2008, seconde partie

Membres absents excusés : M. Maurice Calame, M. Philippe Clivaz, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M^{me} Claude Grin, M. Xavier de Haller, M. Philippe Jacquat, M^{me} Maxline Stettler, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés : M^{me} Marie-Claude Hofner, M^{me} Isabelle Matthey, M^{me} Sophie Michaud Gigon, M. David Payot.

Membres démissionnaires : M. Jean-Pierre Béboux, M. Roger Cosandey, M^{me} Andrea Zobel.

Membres présents	85
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>97</u>

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place, s'il vous plaît.

Nous reprenons nos travaux avec le point INT18, interpellation de M^{me} Adèle Thorens, « Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21 ? » M. Pierre Santschi remplace Adèle Thorens pour cet objet. Je lui donne la parole.

Interpellation de M^{me} Adèle Thorens :
« Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21 ? »¹

Développement polycopié

Le Fonds communal pour le développement durable a été créé dans le cadre du préavis N° 155 du 8 juin 2000, intitulé « Mise en place d'un Agenda 21 en ville de Lausanne, première partie », qui inaugurerait la politique de développement durable de notre ville, déclinée depuis sur plusieurs volets. Ce préavis est l'aboutissement d'un processus de réflexion effectué depuis 1998 par un groupe de travail de l'Administration communale, qui avait pour mandat de dessiner les contours des actions à mener, alors que, comme chacun sait, le concept de développement durable peut être compris et interprété de mille et une façons. Ce groupe de travail a défendu une vision globale du développement durable,

touchant la majorité des domaines de l'action publique. Les objectifs annoncés étaient dès lors :

- un environnement préservé ;
- une société solidaire ;
- une économie forte ;
- un partenariat entre la population, les Autorités et l'Administration.

Pour financer cette démarche, le Fonds communal pour le développement durable a été créé et soumis au Conseil communal en même temps que ledit préavis. Le « Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable » définit son alimentation ainsi que son champ d'application. C'est au sujet de ce deuxième point que le groupe des Verts souhaite obtenir des informations.

Initialement, le champ d'utilisation du fonds était décrit en 9 points : promotion du bois, mesures énergétiques, réalisation de bâtiments pilotes, maintien et création de zones vertes, maintien et restauration du patrimoine construit et naturel, études et statistiques en matière de développement durable dans la commune, études et projets pilotes concernant les étapes ultérieures de l'Agenda 21 et suivi des indicateurs du développement durable. Depuis lors, ces 9 points initiaux ont été complétés en fonction des différents volets de l'Agenda 21, pour atteindre les 26 points actuels, avec des contenus allant de la promotion du sport à l'amélioration de l'efficacité de l'Administration, en passant par les relations entre la Commune et l'agglomération, l'accès à la formation, l'opposition aux effets négatifs de la mondialisation ou encore la lutte contre le sentiment d'insécurité. Parallèlement à ce processus d'Agenda 21, le concept de développement durable s'est vu évoquer de plus en plus régulièrement dans les préavis usuels soumis à notre Conseil. Dans certains cas, des prélèvements ont été effectués dans le fonds pour des objets très divers, indépendamment de ceux relevant de l'Agenda 21.

En ce début de législature, le processus d'Agenda 21 tel qu'il a été lancé en 1998 est proche de son terme. Ses dernières étapes, à savoir le marketing urbain, le City Management et la politique des quartiers sont sur le point d'être soumises à notre Conseil. La question se pose dès lors de l'utilisation à venir du Fonds communal pour le développement durable. Quel sera son rôle une fois les derniers volets de l'Agenda 21 votés ? Les Verts trouveraient judicieux qu'un bilan synthétique de son utilisation jusqu'à ce jour soit effectué, afin de pouvoir imaginer son futur usage en toute connaissance de cause.

¹ BCC 2006-2007, T. I (N° 7/I), p. 525.

Après cette première phase «généraliste», qui a vu l'ensemble des axes du développement durable mis en valeur, ne serait-il pas judicieux de fixer un certain nombre de priorités et de concentrer son usage sur les aspects les plus urgents ou délaissés jusqu'alors? A titre d'exemple, on pourrait citer les problèmes graves et récurrents de pollution atmosphérique dans notre ville. Ou encore, dans la mesure où le développement durable est désormais évoqué dans la plupart des préavis relevant du budget, ne devrait-on pas utiliser plus spécifiquement ce fonds pour des projets vraiment novateurs et audacieux, et donc plus difficiles à financer? Le développement de nouvelles technologies ou processus en matière d'énergies renouvelables pourrait constituer une priorité dans ce sens.

Convaincu qu'une réflexion doit être effectuée sur l'usage de ce fonds dans un contexte «postAgenda 21», le groupe des Verts pose les questions suivantes à la Municipalité, dans la perspective d'un bilan :

- Quels sont les projets ayant bénéficié d'un soutien du Fonds communal pour le développement durable depuis sa création?
- Quels montants ont été octroyés à chaque fois?
- Quels indicateurs ou critères ont été décisifs dans le choix des projets bénéficiaires?
- Quelle est la situation actuelle du fonds?
- Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de l'utilisation de ce fonds jusqu'ici?
- Quelles ponctions futures sont d'ores et déjà prévues?
- Généreront-elles des modifications supplémentaires du règlement du fonds?
- La Municipalité compte-t-elle en modifier l'usage au terme du processus d'Agenda 21 initié en 1998?
- Pense-t-elle lui donner un cadre plus spécifique ou planifier de manière quelconque sa future utilisation?

Au nom du groupe des Verts, je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à ces questions.

Réponse photocopiée de la Municipalité

Tout au long du développement de l'Agenda 21 et des sept rapports-préavis consacrés à cet objet, la Municipalité a confirmé les objectifs évoqués dans l'interpellation Thorens, à savoir :

- un environnement préservé
- une société solidaire
- une économie forte
- un partenariat entre la population, les Autorités et l'Administration

Cette démarche impliquait bien sûr que l'ensemble des fonds ne soit pas réservé à seulement un ou deux de ces objectifs, mais à l'ensemble.

D'autre part, le principe même de l'Agenda 21 veut que la plupart des projets soutenus soient des projets ponctuels ou s'étalant sur quelques années afin de permettre une évaluation et, pour les cas reconnus positifs, une introduction au budget annuel de la Ville, hors de tout financement par l'Agenda 21. Les exceptions conduisant à un véritable financement annuel, comme «Un arbre, un enfant» ou certains projets énergétiques, relèvent en général du premier objectif évoqué. Ce qui précède explique pourquoi l'Agenda 21 a mené à un règlement extrêmement diversifié contenant de nombreux articles.

D'ici fin 2009, une évaluation de l'Agenda 21 pourra être effectuée et un préavis sera élaboré, visant à définir le futur rythme de croisière de l'Agenda 21.

Il s'agira d'y définir :

- les besoins en personnel liés à l'Agenda 21 et leur financement, y compris pour les postes existants;
- le maintien intégral ou la révision du règlement, ainsi que la proportion des ressources affectées aux applications liées au règlement;
- la définition éventuelle de priorités, bénéficiant d'une proportion des ressources à définir, portant sur des projets à long terme et des charges annuelles parabudgétaires garanties.

A ce stade, les choix n'ont bien sûr pas encore été définis.

Les tableaux ci-joints, mettant en évidence plus de Fr. 20 millions de dépenses couvertes par l'Agenda 21 depuis l'an 2001, éclairent sur les montants et la quotité dévolue aux différentes priorités.

Le règlement d'utilisation du fonds est aussi joint en annexe. Il rappelle les domaines d'intervention possibles et le financement. Une analyse approfondie des différents engagements pris par le fonds montre un montant disponible actuel d'environ Fr. 3 millions, soit un montant proche du financement obtenu pendant une année.

Ces différents points ayant été explicités, la Municipalité répond comme suit aux différentes questions de l'interpellatrice :

1. *Quels sont les projets ayant bénéficié d'un soutien du Fonds communal pour le développement durable depuis sa création?*

Les plus de 150 projets ayant bénéficié du fonds du développement durable sont listés en annexe.

2. *Quels montants ont été octroyés à chaque fois?*

Les montants octroyés et dépensés sont mis en évidence dans le cadre de la liste en annexe.

3. *Quels indicateurs ou critères ont été décisifs dans le choix des projets bénéficiaires ?*

Une réponse exhaustive à cette question nécessiterait un document conséquent. Ce qui qualifie et définit tous les projets acceptés et leur conformité au règlement; ils font l'objet d'une acceptation par la Municipalité, respectivement par le Comité du fonds.

4. *Quelle est la situation actuelle du fonds ?*

Compte tenu de tous les engagements, et comme précisé en introduction, la réserve non affectée du fonds est voisine à Fr. 5,3 millions de disponible.

5. *Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de l'utilisation de ce fonds jusqu'ici ?*

Un bilan complet, amenant à des décisions, sera effectué dans le cadre du préavis à paraître d'ici fin 2009. De manière générale, la Municipalité constate que de nombreux projets ont reçu, grâce au fonds, l'impulsion nécessaire à leur développement. Pour d'autres, le lancement pratique a été l'objet de telles difficultés qu'un renoncement a eu lieu avant le lancement effectif ou en cours de projet. Globalement, la Municipalité tire un bilan positif de l'ensemble de l'opération. Des recadrages seront effectués d'ici fin 2009 là où ils apparaîtront nécessaires.

6. *Quelles ponctions futures sont d'ores et déjà prévues ?*

La manifestation «Un arbre, un enfant» bénéficie d'un soutien annuel du fonds, tout comme le «Festival de la Terre». Il y aura à coup sûr des projets dans le domaine du bois et de l'énergie. Pour le reste, les projets font l'objet d'un tri par le groupe de suivi avant d'être présentés en Municipalité. Il n'y a pas en ce moment de projet significatif se trouvant entre le groupe de suivi et la Municipalité.

7. *Généreront-elles des modifications supplémentaires du règlement du fonds ?*

Non.

8. *La Municipalité compte-t-elle en modifier l'usage au terme du processus d'Agenda 21 initié en 1998 ?*

La Municipalité se déterminera sur les priorités et les quotités futures dans le cadre du préavis de bilan qui devrait paraître d'ici fin 2009 tout en répondant aux interventions parlementaires récemment déposées sur le sujet.

9. *Pense-t-elle lui donner un cadre plus spécifique ou planifier de manière quelconque sa future utilisation ?*

Un recadrage fait partie des options envisageables. Comme annoncé en préambule, aucune décision n'interviendra avant fin 2009.

Annexes :

- Liste exhaustive des projets, de leur montant provisionnel et des dépenses effectuées.
- Règlement du Fonds communal pour le développement durable.

Fonds du développement durable

Situation au 31.12.2007 et mouvements durant l'exercice 2007	Crédits votés		Dépenses au 31.12.2006	Mouvements 2007		Dépenses au 31.12.2007	Disponible sur le crédit voté (1)
	Note municipale	Préavis		Total	Dépenses		
Total des mouvements	4'543'865.05	16'245'600.00	24'559'265.05	13'529'503.84	3'613'954.31	16'841'243.20	8'059'559.30
<i>Sous-total : Projets en cours</i>	<i>1'428'345.00</i>	<i>6'254'000.00</i>	<i>11'452'145.00</i>	<i>1'804'094.89</i>	<i>2'779'307.87</i>	<i>4'549'625.11</i>	<i>7'244'057.34</i>
<i>Projet bois</i>							
2001 "un arbre-un enfant"				281'278.35	60'259.10	341'537.45	
2022 Parc naturel périurbain	en fonction des dépenses	800'000.00	800'000.00	137'282.85	145'624.74	280'085.94	519'914.06
<i>Projets de recherche/études</i>							
2119 Projet Tribu-Equiterre	30'000.00		30'000.00	-	20'000.00	20'000.00	10'000.00
<i>Relations publiques/communication/documentation</i>							
2211 Limitation débordements nocturnes		40'000.00	40'000.00	10'099.45	10'093.95	20'193.40	19'806.60
2212 Clip prévention violence		29'000.00	29'000.00	-11'752.60	26'283.20	14'530.60	14'469.40
2216 Prévention vols		18'000.00	18'000.00	-	6'057.20	6'057.20	11'942.80
<i>Economie</i>							
2701 Marketing urbain	90'000.00		970'000.00	53'800.00	68'916.70	122'716.70	847'283.30
2702 Prolongation participation FIT		300'000.00	300'000.00	50'000.00	50'000.00	100'000.00	200'000.00
<i>Soutien à des associations ou manifestations</i>							
2415 Attac	9'000.00		9'000.00	9'000.00		9'000.00	0.00
2428 Commune amie des enfants	25'000.00		25'000.00	-	56.40	56.40	24'943.60
<i>Educateur/formation</i>							
2505 Arrondis et couleurs		120'000.00	120'000.00	24'406.28	7'412.45	31'818.73	88'181.27
2506 Prévention obésité	4'500.00	65'000.00	69'500.00	12'544.45	20'367.96	32'912.41	36'587.59
2507 Déchetteries éducatives		120'000.00	120'000.00	40'009.45		40'009.45	79'990.55
2508 Projet préapprentissage		400'000.00	400'000.00	-		0.00	400'000.00
2509 Prévention suicide		60'000.00	60'000.00	1'024.00		1'024.00	58'976.00
2510 Prévention, animation APEMS		10'000.00	10'000.00	-	797.10	797.10	9'202.90
2512 Projet RI métiers	60'000.00		60'000.00	-	30'000.00	30'000.00	30'000.00
2514 Nuits du Bourget	12'920.00		12'920.00	-	8'441.60	8'441.60	4'478.40
2515 Ateliers santé		48'000.00	48'000.00	-	118.80	118.80	47'881.20
<i>Transports et Mobilité</i>							
2601 Funiculaire Riponne-Blécherette	45'000.00		45'000.00	-	16'140.00	16'140.00	28'860.00
<i>Divers/Réalisations isolées</i>							
2904 Roveréaz 2		200'000.00	200'000.00	162'074.40	26'000.00	188'074.40	11'925.60
2905 Parcours des fontaines	60'000.00		60'000.00	42'321.35		42'321.35	17'678.65
2908 Dérivation eaux Louve/minicentrale		655'000.00	655'000.00	236'389.95	374'250.90	610'640.85	44'359.15
2911 Parc aux biches		296'000.00	296'000.00	264'397.05	3'418.70	267'815.75	28'184.25
2914 Subventions véhicules à gaz	90'000.00		90'000.00	32'000.00	52'000.00	69'000.00	21'000.00
2916 Immeubles en fête	38'925.00		198'925.00	20'134.56	31'098.46	51'233.02	147'691.98
2919 Kits solaires	100'000.00		100'000.00	10'000.00	5'000.00	15'000.00	85'000.00
2920 Entrebois	335'000.00		335'000.00	288'461.70	6'278.15	293'839.85	41'160.15

Situation au 31.12.2007 et mouvements durant l'exercice 2007	Crédits votés			Dépenses au 31.12.2006	Mouvements 2007		Dépenses au 31.12.2007	Disponible sur le crédit voté (1)
	Note municipale	Préavis	Total		Dépenses	Recettes		
2921 Bioéthanol dans l'administration	47'000.00		47'000.00	10'831.85			10'831.85	36'168.15
2926 Clochette	95'000.00		95'000.00	67'841.85		9'030.00	76'871.85	18'128.15
2932 Amélioration de l'éclairage public en ville	580'000.00	580'000.00	580'000.00	-		260'067.01	260'067.01	319'932.99
2933 Solaire Forêt 7 à 15	95'000.00		95'000.00	11'949.95		57'869.30	69'819.25	25'180.75
2935 Gobelets recyclables	20'000.00		20'000.00	-		25'872.70	10'816.70	9'183.30
2936 Compostage petit lait	11'000.00		11'000.00	-		9'387.45	9'387.45	1'612.55
2938 Solaire Chevreuils	60'000.00		60'000.00	-		1'302.05	1'302.05	58'697.95
2931 Festival de la Terre	100'000.00		100'000.00	50'000.00		30'000.00	80'000.00	20'000.00
2940 Agence Energie pour l'économie	100'000.00		100'000.00	-		19'798.40	19'798.40	80'201.60
2953 Biogaz aux Saugealles	873'000.00	873'000.00	873'000.00	-		829'125.00	829'125.00	43'875.00
2954 Station rempl. GNC Bordo	600'000.00	600'000.00	600'000.00	-		568'240.55	568'240.55	31'759.45
<i>Projets votés mais pas encore ouverts</i>								
2004/2 Fourchette verte			10'000.00					10'000.00
2005/33 Développement du tourisme vert, rénovation et aménagements			950'000.00					950'000.00
2005/36 Transports et mobilité - Agenda 21 no 5			386'000.00					386'000.00
2005/53 Implantation d'entreprises sur le territoire lausannois			500'000.00					500'000.00
2005/53 Partenariat avec SIC pour encouragement à la formation professionnelle			90'000.00					90'000.00
2005/53 Swiss Design Center			28'800.00					28'800.00
2005/53 Nature en Ville			600'000.00					600'000.00
2006/1 Reconstruction de la cabane des Bossons			500'000.00					500'000.00
2005/87 Formation des policiers dans le domaine de la diversité culturelle			45'000.00					45'000.00
2006/11 Construction d'une Maison de quartier à Chailly			100'000.00					100'000.00
2006/35 Parcelle 15201 Vers-chez-les-Blanc - Constr. 8 villas			320'000.00					320'000.00
2006/29 Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une			150'000.00					150'000.00
2007/9 Grand Pont, Aménagement des arches			90'000.00					90'000.00
Sous-total : Projets bouclés								
	3'115'520.05	9'991'600.00	13'107'120.05	11'725'408.95		834'646.44	12'291'618.09	815'501.96
<i>Projets bois</i>								
2002 Sodefor		45'000.00	45'000.00	45'000.00			45'000.00	0.00
2003 Maisons écologiques		30'000.00	30'000.00	30'000.00			30'000.00	0.00
2004 Trottoirs en bois Montblesson		50'000.00	50'000.00	25'752.85			25'752.85	24'247.15
2005/12 Scierie / Valorisation bois feuillus	25'000.00	50'000.00	75'000.00	59'922.85			59'922.85	15'077.15
2006 Atribus	40'000.00		40'000.00	5'137.05			5'137.05	34'862.95
2007 Cabane pédagogique		150'000.00	150'000.00	2'891.30			2'891.30	147'108.70
2008 Passerelle Bois-Mermet	2'000.00		2'000.00	1'600.00			1'600.00	400.00
2010 Stagiaires	73'000.00		73'000.00	51'288.62		19'897.16	71'185.78	1'814.22

Situation au 31.12.2007 et mouvements durant l'exercice 2007	Crédits votés		Dépenses au 31.12.2006	Mouvements 2007		Dépenses au 31.12.2007	Disponible sur le crédit voté (1)
	Note municipale	Préavis		Dépenses	Recettes		
	Total						
2011 Parking relais Vennes	27'000.00		28'610.55		28'610.55	-1'610.55	
2013 Champrilly 16-20	98'000.00		98'000.00		98'000.00	0.00	
2014 Tour de Sauvabelin	45'000.00	400'000.00	441'900.00		440'500.00	4'500.00	
2015 Film Tour de Sauvabelin	10'000.00		9'916.42		9'916.42	83.58	
2016 AOC "Bois du Jura"	8'000.00		8'000.00		8'000.00	0.00	
2017 Parking relais la Tuilière	50'000.00		54'397.55		54'397.55	-4'397.55	
2018 Certification forêts lausannoises	195'000.00	195'000.00	44'969.20	3'873.60	48'842.80	1'461'57.20	
2019 Stand Salon du bois à Bulle	23'000.00		21'393.15		21'393.15	1'606.85	
2020 Réfection Signal 25	70'000.00		70'000.00		70'000.00	0.00	
2021 Passerelle développement durable	25'000.00		25'477.75		25'477.75	-477.75	
2023 Passerelle DD Triathlon	16'000.00		20'461.45		20'461.45	-4'461.45	
2024 Avenir-Bois	60'000.00		30'000.00	30'000.00	60'000.00	0.00	
<i>Projets de recherche/études</i>							
2101 Etude EPFL logement	60'000.00		60'000.00		60'000.00	0.00	
2102 Indicateurs	19'000.00		18'805.90		18'805.90	194.10	
2103 Priorité 21	41'000.00		46'225.00		46'225.00	-5'225.00	
2104 Etude violence	50'000.00	50'000.00	50'000.00		50'000.00	0.00	
2105 Economie solidaire	50'000.00	50'000.00	50'000.00		50'000.00	0.00	
2106 Projet Bypass	12'000.00		12'000.00		12'000.00	0.00	
2107 Etude flot Riponne-Tunnel	40'000.00		52'428.00		52'428.00	32'572.00	
2108 Analyse des prestations	70'000.00	45'000.00	68'800.00		68'800.00	1'200.00	
2109 Cercle Indicateurs	27'250.00		15'610.00	314.00	15'924.00	11'326.00	
2110 SI certification ISO 14001	85'000.00		71'231.20		71'231.20	13'768.80	
2111 Coordination soutiens jeunes en formation	6'450.00		1'350.00		1'350.00	5'100.00	
2112 ISO 14001 eauservice	65'000.00		54'846.78		54'846.78	10'153.22	
2113 Plan Mobilité	22'000.00		25'630.30		25'630.30	-3'630.30	
2114 Documentation logement	17'500.00		19'100.90		19'100.90	-1'600.90	
2115 Critères DD pour le logement	25'000.00		22'697.60		22'697.60	2'302.40	
2116 Démarche participative Praz-Gilliard	30'000.00		25'385.85	4'437.40	29'823.25	176.75	
2117 Eco-Bau	20'000.00		10'000.00	10'000.00	20'000.00	0.00	
2118 Ecologie industrielle/étude	16'000.00		15'405.10	15'405.10	15'405.10	594.90	
<i>Relations publiques/communication/documentation</i>							
2201 Logo	6'570.05		6'570.05		6'570.05	0.00	
2202 Brochure "Lausanne-développement durable"	4'200.00		4'562.00		4'562.00	-362.00	
2203 Congrès, déplacements	6'550.00		2'540.20		2'540.20	4'009.80	
2204 Expos	8'000.00		57'099.12		57'099.12	-49'099.12	
2205 Salon Monaco	60'000.00		12'610.90		12'610.90	47'389.10	
2206 Stagiaire internet	6'000.00		6'393.33		6'393.33	-393.33	
2207 San Francisco 2005	20'000.00		10'179.81		10'179.81	9'820.19	
2208 Comptoir Suisse 2006	116'000.00		114'285.90	6'000.00	120'285.90	-4'285.90	

Situation au 31.12.2007 et mouvements durant l'exercice 2007	Crédits votés		Dépenses au 31.12.2006	Mouvements 2007		Dépenses au 31.12.2007	Disponible sur le crédit voté (1)
	Note municipale	Préavis		Total	Dépenses		
	2209 Brochure Développement durable	80'000.00		80'000.00			85'865.01
2210 Brochure CRILOD	15'000.00		15'000.00			14'077.75	922.25
2213 Astuces durables	3'500.00		3'500.00			3'500.00	0.00
2214 Actualisation site internet	11'000.00		11'000.00			10'867.60	132.40
2215 Prospectus CRILOD	5'000.00		5'000.00			4'142.60	857.40
<i>Démarche Quartiers (RP 211)</i>							
2301 Communication, débours (quartiers)	25'000.00		25'000.00			38'003.10	-13'003.10
2302 Ecos	40'560.00	900'000.00	940'560.00			1'036'112.55	-95'552.55
<i>Soutien à des associations ou manifestations</i>							
2401 Meuble 21	80'000.00		80'000.00			80'000.00	0.00
2402 Fonds Bruno Manser		10'000.00	10'000.00			10'000.00	0.00
2403 Séminaire Humus d'automne	1'500.00		1'500.00			1'500.00	0.00
2404 Festival Science et Cité	35'000.00		35'000.00			35'000.00	0.00
2405 CIEM	5'000.00		5'000.00			2'000.00	3'000.00
2406 Vaisselle compostable	1'800.00		1'800.00			1'800.00	0.00
2407 Brochures WWF	15'000.00		15'000.00			15'000.00	0.00
2408 En ville sans ma voiture	10'000.00		10'000.00			16'570.20	-6'570.20
2409 Français en jeu	49'500.00	183'000.00	232'500.00			164'816.05	67'683.95
2410 Lausanne Roule	20'000.00		20'000.00			20'000.00	0.00
2411 Un autre regard	25'080.00		25'080.00			25'335.90	-255.90
2412 Certificat EcoEntreprise	5'000.00		5'000.00			5'000.00	0.00
2413 Festival de la Terre 2005	5'500.00		5'500.00			5'500.00	0.00
2414 T-Shirt Cité	2'150.00		2'150.00			1'888.35	261.65
2416 Ouvrage parcs lausannois	20'000.00		20'000.00			20'000.00	0.00
2417 Exposition Vallée de la Jeunesse	5'000.00		5'000.00			5'000.00	0.00
2418 FEDEVACO / Déclaration de Berne	5'000.00		5'000.00			5'000.00	0.00
2419 Lavaux / Unesco	9'000.00		9'000.00			9'000.00	0.00
2420 Pavillon Lausanne Tourisme	50'000.00		50'000.00			50'000.00	0.00
2421 Balelec	10'000.00		10'000.00			10'000.00	0.00
2422 Flore de Lausanne	10'000.00		10'000.00			10'000.00	0.00
2423 Cités et gouvernements locaux unis	44'380.00		44'380.00		14'833.85	29'346.01	15'033.99
2424 Activités scientifiques APEMS	50'000.00		50'000.00		50'000.00	50'000.00	0.00
2425 Expo florale Thaïlande	20'000.00		20'000.00		17'785.00	17'785.00	2'215.00
2426 CGN-Augmentation capital	50'000.00		50'000.00		50'000.00	50'000.00	0.00
2427 Kaléidoscope bois	5'000.00		5'000.00		5'000.00	5'000.00	0.00

Situation au 31.12.2007 et mouvements durant l'exercice 2007	Crédits votés			Dépenses au 31.12.2006	Mouvements 2007		Dépenses au 31.12.2007	Disponible sur le crédit voté (1)
	Note municipale	Préavis	Total		Dépenses	Recettes		
<i>Education/formation</i>								
2501 Educateur-animateur en sports urbains	86'500.00	70'000.00	156'500.00	165'179.52			165'179.52	-8'679.52
2502 Extension gardien "La Chenille"		520'000.00	520'000.00	519'468.85			519'468.85	531.15
2503 Audit Pedibus	9'000.00		9'000.00	9'000.00			9'000.00	0.00
2504 Education affaire de tous	14'000.00		14'000.00	10'189.70			10'189.70	3'810.30
2511 Promotion actions scolaires	10'000.00		10'000.00	-	5'014.15		5'014.15	4'985.85
2513 Emission TV Point.doc	10'000.00		10'000.00	-	10'000.00		10'000.00	0.00
<i>Economie</i>								
2703 Fédération Régions vertes	40'000.00		40'000.00		49'118.10		49'118.10	-9'118.10
2704 Film "Lausanne en 3D"	50'000.00		50'000.00		50'000.00		50'000.00	0.00
<i>Divers/Réalisations isolées</i>								
2901 Panneaux solaires	17'500.00	408'000.00	425'500.00	17'153.30			17'153.30	346.70
2902 TV Bourdonnette	40'000.00	80'000.00	120'000.00	346'056.97			346'056.97	101'943.03
2903 Rovéréaz I	99'000.00	28'000.00	127'000.00	76'005.55			76'005.55	3'994.45
2906 Conseil des enfants	78'330.00		78'330.00	81'929.16	45'572.30		127'501.46	-501.46
2907 Planemard / capteurs solaires	36'200.00		36'200.00	63'225.05			63'225.05	15'104.95
2909 Collège Sallaz / capteurs solaires	89'500.00		89'500.00	36'431.90			36'431.90	-231.90
2910 Projets "Conseil des enfants"		280'000.00	280'000.00	89'981.45			89'981.45	-481.45
2912 Passage à batraciens		465'000.00	465'000.00	143'423.65			143'423.65	136'576.35
2913 Halle de tennis en bois		2'000'000.00	2'000'000.00	349'160.15			349'160.15	1'15'839.85
2915 Restr. Réseaux haute tension	43'500.00		43'500.00	2'000'000.00			2'000'000.00	0.00
2917 Ecoles / chauffage zénithaux	90'000.00		90'000.00	28'065.70			28'065.70	15'433.30
2918 Jeunotel		1'160'000.00	1'160'000.00	88'214.40			88'214.40	1'785.60
2922 Bâtiment administratif du Flon	25'500.00		25'500.00	1'160'000.00			1'160'000.00	0.00
2923 Fenêtres Riponne-Tunnel	93'000.00		93'000.00	25'500.00			25'500.00	0.00
2924 Hermitage inconstructible / PGA	40'000.00		40'000.00	2'542'600.00			2'542'600.00	0.00
2925 Cheminement piéton		280'000.00	280'000.00	86'446.80			86'446.80	6'553.20
2927 Installations solaires FoDoVi		280'000.00	280'000.00	40'834.00		2'000.00	38'834.00	1'166.00
2930 Arzillier : rénovation chauffage	95'000.00		95'000.00	252'979.95	292'057.35		280'000.00	0.00
2934 Solaire Mont d'Or 42	33'000.00		33'000.00	-	68'703.40		68'703.40	26'296.60
2937 Solaire stade Bois-Gentil	46'000.00		46'000.00	-	40'635.03		40'635.03	-7'635.03
2939 Subvention fenêtres Mont d'Or 42				-	46'000.00		46'000.00	0.00

(1) le disponible sur le crédit voté montre :

- pour les projets en cours le montant théoriquement affectable aux projets en respectant le crédit voté

- pour les projets bouclés, la différence entre le crédit voté et le montant effectivement dépensé (respect du budget)

Situation au 31 décembre 2007

Situation comptable du fonds au 31 décembre 2007	Débit	Crédit
Dotation du fonds au 1er janvier 2007		25'704'828.45
Correction attributions Services industriels 2006 et 2007		1'657'432.56
Attributions Services industriels 2007		1'417'229.00
Attributions Travaux 2007 (eauservice)		594'117.30
<hr/>		
Prélèvements selon le tableau ci-dessus		
Projets en cours	4'549'625.11	
Projets bouclés	12'291'618.09	
Solde du fonds au 31 décembre 2007	12'532'364.11	
Balance	29'373'607.31	29'373'607.31

Disponibilités du fonds au 31 décembre 2007 compte tenu des engagements	Débit	Crédit
Solde comptable au 31 décembre 2007		12'532'364.11
<hr/>		
Engagements sur les projets en cours	7'244'057.34	
Solde disponible au 31 décembre 2007	5'288'306.77	
Balance	12'532'364.11	12'532'364.11

Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable

Art. 1^{er}

Definition, objectifs et champs d'utilisation

Il est constitué un Fonds communal pour le développement durable au sens de l'art. 7 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité du 5 juin 2007. Ce fonds est destiné:

A. à financer des actions en faveur du développement durable relevant de projets de la Municipalité dans les domaines suivants:

- a) des mesures visant à la promotion du bois, à l'abaissement de coûts de projets utilisant le bois indigène, à des projets pilotes en matière d'utilisation du bois, au financement total ou partiel de filières, dont la Commune ferait partie, permettant une utilisation nettement accrue du bois indigène par l'économie et les pouvoirs publics de notre région;
- b) des mesures en matière énergétique pour peu qu'elles ne puissent pas être promues par l'utilisation du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables;
- c) des mesures visant à permettre le maintien d'espaces agricoles sur le territoire lausannois et à rénover des fermes appartenant à la Ville;
- d) des réalisations de bâtiments pilotes au sens de la norme Diane ou d'autres normes relevant du développement durable;
- e) des mesures permettant de financer le maintien d'espaces verts ou de recréer des zones vertes, notamment lors du changement du statut du sol de terrains appartenant à la Ville;
- f) des mesures visant à maintenir et à restaurer le patrimoine construit et naturel appartenant à la Ville ainsi qu'à planter des arbres majeurs sur le territoire lausannois;
- g) des études portant sur les indicateurs statistiques permettant de mesurer l'état du développement durable dans la région lausannoise et en particulier sur le territoire de la commune de Lausanne;
- h) des études et des projets pilotes de la Municipalité portant sur des étapes ultérieures de la mise en place du développement durable; notamment par la prise en compte du concept d'énergie grise;
- i) le suivi des indicateurs du développement durable, notamment les indicateurs environnementaux, conformément au principe du pollueur-payeur;
- j) des actions destinées à assurer l'information de la population sur les objectifs du développement durable;

- k) des conseils et des mesures visant à préserver la santé dans le domaine de l'habitat;
- l) à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers;
- m) à financer des processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois;
- n) à financer des études, dans le domaine social et dans celui du logement, ayant un rapport avec la mise en place de l'Agenda 21 lausannois;
- o) des études concernant une meilleure répartition des tâches entre la Commune et l'agglomération;
- p) des études visant à améliorer l'efficacité de l'Administration ainsi qu'à analyser diverses prestations sous l'angle de leur coût et de leur utilité;
- q) le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration;
- r) des actions visant à éduquer enfants et parents à apprendre à préserver la santé physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent;
- s) des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation;
- t) des mesures visant à encourager la participation citoyenne et artistique des jeunes en ville;
- u) à financer la participation de Lausanne à des organisations et à des réseaux internationaux s'adressant aux villes et dont l'activité répond aux critères du développement durable;
- v) à soutenir des projets concrets s'opposant aux effets négatifs de la mondialisation;
- w) des études, réalisations, ou campagnes d'information concernant la mobilité douce ou des systèmes de transports publics non conventionnels en ville de Lausanne;
- x) des mesures en faveur de la modération du trafic et des piétons;
- y) des aides à la formation professionnelle des jeunes Lausannois;
- z) des aides spécifiques à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois, ayant une activité écologiquement et socialement responsable;
- aa) des mesures visant à accroître la sécurité et à réduire le sentiment d'insécurité des habitants;
- ab) de soutenir des actions liées au marketing urbain de la Ville de Lausanne dans la mesure où elles vont dans le sens du développement durable.

(Les lettres l), m), n) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 211, du 19 avril 2001, adopté par le Conseil communal le 12 février 2002)

(Les lettres o) et p) ont été incluses suite au préavis de la Municipalité N° 2003/26, du 12 juin 2003, adopté par le Conseil communal le 17 février 2004)

(Les lettres q), r), s), t) ont été incluses suite au préavis de la Municipalité N° 2003/37, du 31 juillet 2003, adopté par le Conseil communal le 20 avril 2004)

(Les lettres u) et v) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2004/18, du 19 mai 2004, adopté par le Conseil communal le 15 mars 2005)

(Les lettres w) et x) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2005/36, du 26 mai 2005, adopté par le Conseil communal le 8 novembre 2005)

(Les lettres y) et z) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2005/53, du 1^{er} septembre 2005, adopté par le Conseil communal le 4 avril 2006)

(La lettre aa) a été incluse suite au rapport- préavis de la Municipalité N° 2005/87, du 15 décembre 2005, adopté par le Conseil communal le 27 juin 2006)

(La lettre ab) a été incluse suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2006/51, du 28 septembre 2006, adopté par le Conseil communal le 23 janvier 2007)

(Modifications aux articles 1 et 2 adoptées par le Conseil communal le 5 juin 2007, suite au préavis de la Municipalité N° 2007/15 du 15 mars 2007)

B. à susciter et à soutenir par des subventions des mesures et des projets s'inscrivant également dans le concept du développement durable, au sens de l'alinéa A, lettres a) à e).

Art. 2

Financement

Le fonds est alimenté par les montants suivants :

- a) par la taxe sur l'électricité prévue par l'article 6 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007 ;
- b) 0,05 ct. par kWh sur les ventes de gaz du Service du gaz et du chauffage à distance ;
- c) 2 ct. par m³ sur les ventes d'eau d'eauservice ;
- d) 1% du bénéfice annuel, hors part de l'électricité, des Services industriels.

Art. 3

Sur proposition de services de l'Administration communale ou de son propre chef, la Municipalité peut décider de l'attribution de montants inférieurs ou égaux à 100'000 francs à partir du Fonds pour le développement durable. Une fois par année, elle informe le Conseil

communal de l'ensemble des attributions faites sur ce critère, à l'occasion des comptes communaux. Pour les dépenses comprises entre 50'000.– et 100'000.–, elle informe immédiatement le Conseil communal.

Art. 4

Pour toute dépense conduisant à un prélèvement de plus de 100'000 francs sur le Fonds pour le développement durable, la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis. Elle peut également, dans le cadre de préavis proposés au Conseil communal, demander qu'une partie d'une dépense relevant en tout ou partie de la notion de développement durable puisse être prélevée sur le fonds du développement durable.

Art. 5

Aucun prélèvement fait sur le fonds du développement durable ne peut l'être sans l'accord de la Municipalité pour les montants inférieurs ou égaux à 100'000 francs ou du Conseil communal pour ceux supérieurs à 100'000 francs. Au cas où le Fonds pour le développement durable contiendrait un montant supérieur à 20 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.

Art. 6

Restitution des subventions

Le délai de prescription pour le remboursement des subventions obtenues indûment ou en trompant l'Autorité ou détournées de leur but est de 5 ans.

Art. 7

En cas de dissolution du fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur 30 jours après son acceptation par le Conseil communal, à l'exception de l'article 2 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2001. En dérogation à ce qui précède, l'article 2, lettre d) s'applique aux comptes des Services industriels pour l'an 2000.

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je remercie la Municipalité de la réponse à cette interpellation. Et j'entre immédiatement dans le vif du sujet.

L'expression « développement durable » est née au Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Ce congrès a vraiment manifesté l'intention de se préoccuper des dégâts infligés à ce qui nous nourrit dans tous les sens du terme : la nature ou

l'environnement naturel. Le constat était fait qu'il était en voie de dégradation prononcée. Au cours du débat, des personnes se sont manifestées, désireuses de persister dans cette voie de dégradation. Elles argumentaient sur le nécessaire équilibre entre le tiers monde et les pays industrialisés... (*S'interrompt.*)

Le président : – Puis-je vous demander un peu de silence, et peut-être de fermer les portes pour que nous puissions travailler? Quelqu'un de la presse pourrait-il tendre le bras? Merci. Reprenez, Monsieur Santschi.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – (*Reprend.*) Après plusieurs interventions de ce type, cette expression a été adoptée. Développement et durable forment un oxymore, c'est-à-dire une contradiction dans les termes, qui rend le concept difficile à définir. Cela permet d'y inclure à peu près tout ce qu'on veut. Dire que le développement durable se fonde sur trois piliers permet de réduire les aspects environnementaux à environ un tiers de l'ensemble, et de reléguer les questions écologiques à l'arrière-plan. Il a cependant bien fallu faire avec, d'autant que cela a comporté quelques aspects positifs, ne serait-ce qu'un éveil de l'attention envers l'interdépendance de toute la Création.

La Municipalité a suivi le même processus qu'à Rio. Au départ, le Règlement du Fonds pour le développement durable mettait clairement l'accent sur le volet environnemental. Puis peu à peu – et avec l'aval du Conseil communal, reconnaissons-le – ledit règlement a été appliqué à des fins de moins en moins environnementales. Cela a suscité diverses interventions, opposées à cette évolution. Finalement, M^{me} Thorens a déposé une interpellation visant à réorienter l'usage du fonds vers ce qui était son but originel.

La réponse municipale, que vous avez reçue récemment, me laisse perplexe sur la suite du processus. La Municipalité répond aux questions, mais il n'en ressort pas clairement la nécessité de réorienter le Règlement du fonds.

Actuellement, le fonds qui devrait être du « développement durable », c'est-à-dire qui devrait servir à cette réorientation, est utilisé pour les trois piliers avec une répartition en trois tiers. Ce n'est évidemment pas une réorientation suffisante. Le budget communal annuel est de Fr. 1,6 milliard, le Fonds pour le développement durable lui-même est sollicité pratiquement chaque année pour Fr. 3 millions. Le déséquilibre est donc considérable et au sein même du fonds, la répartition en trois tiers n'est pas juste.

La composition actuelle de la Municipalité permettrait d'espérer mieux, c'est-à-dire de voir la partie environnementale, trop négligée, reprendre un peu de poil de la bête – si vous me passez l'expression. Evidemment, cela nécessiterait un saut considérable, parce que c'est l'entier du budget de la Municipalité qui devrait être dévolu au développement durable. Une Ville qui reçoit des primes de développement durable devrait consacrer un tiers de Fr. 1,6 milliard, c'est-à-dire à peu près à Fr. 500 millions à la partie

«écologique» de ses activités. On en est loin, et même une résolution demandant d'aller dans ce sens aurait peu de chances d'aboutir, vous trouveriez probablement que c'est trop.

Peut-être le préavis promis par la Municipalité permettrait-il de redresser la barre. J'envisageais une résolution, que je ne dépose pas encore. Auparavant, je demande à la Municipalité – si elle veut bien m'écouter, à moins qu'elle ne soit dérangée par un collègue député... – si elle pourrait accueillir positivement une proposition du style: «Le Conseil communal souhaite que lors du subventionnement de projets par le Fonds pour le développement durable, ces derniers aient toujours un côté novateur favorisant le volet écologique plutôt que les deux autres volets du développement durable.» Le but étant que ces Fr. 3 millions sur les Fr. 1,6 milliard dont nous avons parlé, soient vraiment orientés vers des projets novateurs. Est-ce que la Municipalité accepterait cette résolution? C'est la question que je lui pose, pour ouvrir le débat.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Avant toute prise de position, je précise que la Municipalité applique les règlements votés par le Conseil communal. Ils n'ont pas, aujourd'hui, exactement la teneur de la proposition de M. Santschi. Nous sommes très loin d'une répartition en trois tiers égaux. Si vous regardez l'abondante documentation qui vous a été remise, nous sommes plus près d'une répartition 80%, 10%, 10%, en réalité. Si on inclut dans le paquet les économies d'énergie et les nouvelles solutions en matière énergétique, la répartition de l'utilisation du fonds est à peu près entre 75 et 80%.

Pour le reste, et comme elle l'explique dans sa réponse, la Municipalité va faire un bilan du fonds dans une année environ, entre la fin 2009 et les premiers mois de 2010. Elle devra évidemment tenir compte des interventions déposées, et notamment un postulat demandant qu'un poste soit créé pour s'occuper du développement durable. Il y a les utilisations actuelles et toutes les tâches qui peuvent résulter du préavis.

La Municipalité n'ayant pas encore pris de décision, il m'est difficile de m'exprimer en son nom. Nous allons sortir de la phase dite expérimentale, où de nombreux projets bénéficiaient d'un programme d'impulsion. La tendance sera d'aller vers la réponse à des besoins nécessitant autre chose qu'une impulsion. Cependant, la Municipalité ne peut pas aller jusqu'à vous promettre une ventilation comme celle suggérée par l'interpellateur suppléant, c'est-à-dire 100% pour un des domaines et 0% pour l'autre. En revanche, elle maintiendra la part actuelle dévolue au premier volet du développement durable, soit un ordre de grandeur de quelque 80%, vu les demandes, les projets et tout ce qu'on a vu. C'est là qu'il y a les demandes, des projets représentant de la durabilité. Nous vous communiquerons ces réflexions, puis votre Conseil, comme M. l'interpellateur suppléant, aura tout loisir de faire des propositions si, à la lecture du préavis qui vous sera soumis d'ici la fin 2009, il

y a des souhaits d'être plus exclusifs ou d'aller dans une direction ou une autre.

Mais présentement, la Municipalité applique le règlement, et cette application revient dans les faits non pas à une répartition des subventions en trois tiers égaux, mais à 80-10-10. C'est la réalité d'aujourd'hui.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Monsieur le syndic nous donne une évaluation... Quand on observe combien le règlement comporte d'articles, on se rend compte que des éléments ne relevant pas du premier pilier, le pilier écologique, se sont peu à peu multipliés. De ce point de vue, le Fonds pour le développement durable et son règlement mériteraient un toilettage, dans le sens de pousser davantage le volet écologique, et surtout novateur. Mais à entendre M. le syndic, je ne pense pas que la Municipalité prenne une position positive par rapport à cette résolution. Je ne la dépose pas, mais je prends acte du fait que cela ne va pas diminuer, et que si nous intervenons pour pousser davantage le volet environnemental, nous pourrions bien être entendus. Pour le moment, je ne peux espérer que cela. Pour le moment...

Le président: – Merci, Monsieur Santschi. La discussion continue. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Aucune résolution n'est déposée. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Adèle Thorens: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, INT19, l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts: «A l'exemple de la majorité des villes suisses, pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne?»

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts: «A l'exemple de la majorité des villes suisses, pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne?»²

Développement polycopié

Le journal alémanique *Sonntag*, qui a paru le 10 février 2008, parle du changement de tendance avéré en 2007, du nombre de cas et des charges à l'aide sociale dans les villes de notre pays. Selon l'enquête menée auprès de l'assistance publique des différentes Villes, une forte décroissance est en cours.

Si ce constat est globalement réjouissant pour la situation des plus démunis qui ne s'empire plus et pour les finances publiques, il n'en va pas de même pour les citoyennes et les citoyens de la ville de Lausanne. En effet, le nombre de nouveaux cas annoncés en 2007, ainsi que les coûts effectifs nets pour la même année, sont toujours en forte croissance pour notre Ville.

	<i>Nombre de cas :</i>	<i>Frais effectifs nets :</i>
Baden	– 13,00 %	– 13,00 %
Bâle	– 10,00 %	Sensiblement en baisse
Berne	– 03,00 %	– 01,00 %
Bienne	– 08,30 %	– 03,30 %
Lausanne	+ 02,30 %	+ 05,10 %
Lucerne	– 06,00 %	– 07,00 %
Saint-Gall	– 10,00 %	– 01,00 %
Uster	– 08,00 %	– 10,00 %

Sources: Assistances publiques – année 2007

Selon l'enquête du quotidien susmentionné, la bonne situation économique fut l'une des raisons principales de cette nouvelle tendance. Toutefois, il s'agit de relever que la bonne gouvernance des pouvoirs publics est clairement mise en évidence comme facteur de succès dans la gestion optimale de l'aide sociale.

Une politique efficace s'appuie notamment sur la gestion pragmatique des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale. La valorisation du travail par des programmes de réintégration précis, destinés principalement aux jeunes, augmente le maintien des demandeurs ou des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail. A noter aussi que beaucoup de Communes ont intensifié un accompagnement direct personnalisé des bénéficiaires et de nouveaux cas de personnes obtenant l'aide sociale. Cela permet une réactivité plus forte, afin de garantir une réinsertion rapide et une diminution des charges pour les collectivités publiques.

Cependant, l'analyse de la situation montre que beaucoup de Villes obtiennent aussi de très bons résultats par une lutte intensive contre les abus. Les Villes qui obtiennent

²BCC 2008-2009, T. I (N° 1), p. 15.

ces résultats s'appuient en général sur un système de contrôle indépendant des personnes qui touchent l'assistance publique.

Elles ont parfois même recours à des détectives sociaux indépendants. Une telle démarche, débouchant sur une tricherie avérée, conduit toutefois à une réduction des prestations fournies par l'Etat pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne coopèrent pas.

Questions à la Municipalité :

1. Les chiffres 2007 de l'évolution de l'aide sociale, soit le nombre de cas et l'évolution des coûts, relevés au printemps passé, correspondent-ils à la réalité? Les tendances entre les principales villes alémaniques et les villes romandes sont-elles avérées?
2. Comment expliquer la forte croissance du nombre de cas dans notre ville, alors que la tendance générale s'inscrit dans une baisse avérée?
3. Quelles mesures objectives ont été prises, au cours de ces dernières années, pour diminuer la pression financière due aux charges de l'aide sociale?
4. Quels sont les résultats chiffrés des mesures prises par la Ville pour freiner la croissance de la facture sociale?
5. Une moitié des coûts de la facture sociale étant à la charge du Canton, même si notre Ville présente plus de 40% des dossiers traités, une concertation avec ce dernier a-t-elle eu lieu pour définir les causes de la péjoration des coûts de l'aide sociale à Lausanne?
6. L'évolution constatée à Lausanne s'inscrit-elle à un même niveau sur le plan cantonal, soit par une croissance du nombre de cas et des charges de l'aide sociale?
7. Quelle est la situation actuelle du nombre de personnes qui ont obtenu l'aide sociale au cours de l'année 2008?
8. Les mesures telles que l'intensification de l'accompagnement direct des bénéficiaires de l'aide sociale, la valorisation du travail chez les jeunes, la réinsertion rapide sur le marché du travail, la collaboration avec l'Office régional de placement ou la lutte contre les abus ont-elles fait l'objet d'analyses critiques?
9. Les résultats de ce type d'analyses vont-ils permettre de corriger les lacunes constatées et réduire les charges de l'aide sociale accordée par la Ville de Lausanne?

Réponse polycopiée de la Municipalité

L'interpellateur constate à juste titre que le nombre de cas ainsi que les coûts de l'aide sociale ont diminué dans la plupart des villes de Suisse alémanique en 2007, alors qu'ils ont augmenté à Lausanne.

On sait que la situation économique et sociale est régulièrement plus préoccupante en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Ainsi, le taux de chômage est-il depuis de nombreuses années plus élevé en Suisse romande (4,3% en décembre 2007 pour la Suisse latine et 2,2% pour la Suisse alémanique). On ne s'étonnera donc pas de ce que les régimes sociaux fédéraux et cantonaux sont davantage sollicités en Suisse romande et dans le canton de Vaud qu'outre Sarine. Il n'en demeure pas moins que l'année 2007 est manifestement atypique. Le recours à l'aide sociale a baissé, pour la première fois en cinq ans, dans la plupart des villes suisses alémaniques, alors qu'il augmentait à Lausanne et, comme on le verra plus loin, presque partout dans le canton de Vaud. La réponse donnée ci-après à la deuxième question de l'interpellateur propose quelques explications à ce constat qui naturellement préoccupe aussi la Municipalité.

Les chiffres 2007 de l'évolution de l'aide sociale, soit le nombre de cas et l'évolution des coûts, relevés au printemps passé, correspondent-ils à la réalité? Les tendances entre les principales villes alémaniques et les villes romandes sont-elles avérées?

L'interpellateur se réfère à une source intitulée «Assistances publiques – année 2007». Cette source n'existe pas en tant que telle. La dernière publication de l'Office fédéral de la statistique sur l'aide sociale en Suisse concerne l'année 2006. Selon nos informations, la statistique contenue dans l'interpellation se base en fait sur un article paru dans le journal gratuit bernois *Sonntag*, du 10 février 2008. Il n'est pas possible d'évaluer comment ce journal a établi sa statistique. Il en va de même pour la question des frais effectifs où des recherches approfondies basées sur des comparaisons réellement admissibles devraient être menées.

Le tableau ci-dessous compare les chiffres de l'interpellateur et ceux de l'Initiative des Villes. Politique sociale :

	Données de l'interpellateur		Données de l'Initiative des Villes	
	Nombre de cas (%)	Frais effectifs nets (%)	Nombre de cas (%)	Frais effectifs nets (%)
Baden	-13,00	-13,00		
Bâle	-10,00	sensiblement en baisse	-6,40	
Berne	-3,00	-1,00	-2,30	
Bienne	-8,30	-3,00		
Lausanne	2,30	5,10		
Lucerne	-6,00	-7,00	-4,70	
Saint-Gall	-10,00	-1,00	-15,20	
Schaffhouse			-4,30	
Uster	-8,00	-10,00	-10,30	
Winterthur			-1,10	
Zurich			-4,90	

Ainsi les chiffres présentés par l'interpellateur paraissent-ils incorrects. En outre, ils isolent arbitrairement quelques

villes, et ils ne concernent qu'une seule donnée (l'évolution du nombre de dossiers en se fondant sur le nombre de dossiers actifs au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007), qui n'est pas nécessairement la plus pertinente pour apprécier la situation et l'évolution de l'aide sociale.

A Lausanne, l'augmentation du nombre de dossiers actifs a été de 3,9%, alors que les dépenses nettes ont progressé de 5,1%³. A Genève – dont les données communales pour 2007 ne sont pas encore disponibles – on constate une diminution de 4,3% du nombre des dossiers, tandis que le montant des prestations versées augmentait de 12%. A l'inverse, en ville de Neuchâtel, le nombre de dossiers actifs a augmenté de 2,6%, alors que la dépense augmentait de 0,4%. A La Chaux-de-Fonds, le nombre de dossiers actifs a diminué de 9% et la dépense nette de 4,92%. Sion, enfin, voyait le nombre de dossiers diminuer de 2,7% et les dépenses nettes diminuer également de 10,6%.

On relèvera cependant que ces chiffres ne reflètent pas nécessairement les tendances. Ainsi, Berne enregistrait en 2007 une baisse de 3% du nombre de dossiers actifs, ainsi qu'une baisse de 11,6% des nouveaux cas. Alors que Lausanne, malgré une hausse de 5,1%, connaissait une baisse de 21% des nouveaux cas en 2007 (138 dossiers nouveaux par mois, contre 175 en 2006).

On admettra néanmoins que l'année 2007 s'est caractérisée par une baisse de l'aide sociale dans la plupart des villes alémaniques et par une hausse à Lausanne ainsi que dans d'autres villes de Suisse romande et surtout, comme on le verra plus loin, dans le canton de Vaud.

Comment expliquer la forte croissance du nombre de cas dans notre ville, alors que la tendance générale s'inscrit dans une baisse avérée ?

Le phénomène n'est pas propre à Lausanne. On l'observe également dans la plupart des autres villes et régions du canton et, dans une moindre mesure, dans certaines autres villes romandes. Pour le canton de Vaud et pour Lausanne, quatre hypothèses peuvent être avancées :

1. La plupart des Communes suisses alémaniques (l'aide sociale est communale en Suisse alémanique) ainsi que les Cantons romands, à l'exception du Canton de Vaud, ont introduit en 2006 les nouvelles recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui rendent l'accès à l'aide sociale plus difficile d'une part, et qui encouragent plus fortement la réinsertion socioprofessionnelle d'autre part⁴.

³L'augmentation du nombre de cas moyens entre 2006 et 2007 a été de 6,2%. Cette donnée n'est pas disponible pour les autres villes.

⁴Il faut disposer d'un revenu net (loyer et assurance maladie réglés) inférieur à Fr. 1110.– (Fr. 1310.– pour un salarié) pour avoir droit à l'aide sociale dans le canton de Vaud. Alors qu'il faut un revenu net inférieur à Fr. 960.– dans les cantons alémaniques. On relèvera que le Canton de Vaud ne s'est pas conformé aux recommandations de la CSIAS afin d'éviter une aggravation des effets de seuil à la sortie de l'aide sociale, ce qui peut avoir, à terme, un effet favorable durable sur l'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale.

2. Partout, le recours à l'aide sociale augmente principalement chez les jeunes de 16 à 25 ans. Or plusieurs Cantons et Communes ont pris des mesures pour restreindre le recours à l'aide sociale de cette tranche de la population⁵.

3. Le canton de Vaud est un canton frontalier. Durant toute la période d'embellie économique, il a massivement fait appel à la main-d'œuvre qualifiée française, que les personnes à l'aide sociale, moins qualifiées et parfois sans activité depuis plusieurs années n'ont pas pu concurrencer sur le marché du travail. De 2005 à 2007, le nombre de frontaliers actifs est passé de 12'300 à 15'100 (+23%), 60% d'entre eux étant actifs dans le secteur tertiaire et 40% dans le secondaire.

Le dispositif lausannois et vaudois de prévention et de répression des fraudes n'est assurément pas en cause puisqu'il est probablement le plus important et le plus sévère du pays.

Quelles mesures objectives ont été prises, au cours de ces dernières années, pour diminuer la pression financière due aux charges de l'aide sociale ?

La Municipalité rappelle tout d'abord que l'aide sociale était devenue un régime marginal, presque obsolète, jusqu'en 1980, avant d'être de plus en plus sollicitée, pour exploser dès 1990 et tendre à devenir l'un des principaux régimes sociaux de Suisse. Cette évolution ne doit rien au hasard ; elle s'explique par trois facteurs principaux :

1. la précarisation de l'emploi (émergence du travail sur appel, du temps partiel imposé, des bas salaires, notamment) et l'affaiblissement des couvertures d'assurance sociale qu'elle entraîne (nombre accru de salariés sans assurance contre la perte de gain en cas de maladie, sans prévoyance professionnelle et au bénéfice d'une couverture insuffisante en cas de chômage) ;
2. les mesures d'économie prises dans les assurances sociales fédérales (prolongation des périodes de cotisation ouvrant le droit aux prestations et réduction des durées d'indemnisation dans l'assurance chômage par exemple), qui, par vagues successives, ont touché tous les régimes ;
3. l'immigration d'une population faiblement qualifiée, voire faiblement scolarisée, en grande difficulté sur un marché de l'emploi dont les exigences se sont sans cesse accrues.

La Ville de Lausanne n'a guère de prise sur de telles évolutions de la société. Aux côtés des autres Villes de Suisse, elle intervient régulièrement – en particulier dans le cadre de l'Initiative des Villes / Politique sociale – auprès des Autorités fédérales pour lutter contre les mesures d'économie prises dans les assurances sociales qui relèvent d'un simple transfert de charges sur l'aide sociale.

⁵Il convient cependant de préciser que dans le canton de Vaud, les jeunes à l'aide sociale se voient offrir des possibilités de formation (programme FORJAD) qui favorisent une sortie durable de l'aide sociale. Là encore, les options prises dans le canton de Vaud favorisent une évolution favorable durable.

On rappellera enfin que l'aide sociale, ou «revenu d'insertion» (RI) est un régime cantonal et que la Commune (ailleurs dans le canton : les associations de communes) est uniquement une Autorité d'application.

Le Service social a cependant participé très activement, tout au long de l'année 2007, à la recherche de solutions tendant à stabiliser, voire réduire le recours à l'aide sociale, et cela dans le cadre de groupes de travail cantonaux. Pour l'essentiel, il a proposé que les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne sont pas déjà en emploi, ne sont pas atteints dans leur santé, ou ne sont pas dispensés de la recherche d'un emploi pour un autre motif fondé, se voient proposer une activité sous la forme d'un emploi temporaire subventionné et, si nécessaire, une formation ou un perfectionnement professionnels – cela au moins pour tous les jeunes dès la sortie de l'école obligatoire. Cette proposition a été retenue, mais sa mise en œuvre ne pourra intervenir que par étapes, dès 2009.

Les groupes de travail ont cependant abouti à une série de mesures adoptées par le Conseil d'Etat en automne 2007 déjà, et mises en œuvre de suite :

1. renforcement de la collaboration entre centres sociaux régionaux et offices régionaux de placement (avec assouplissement des conditions à remplir pour l'inscription à l'ORP);
2. proposition de retraites anticipées avec prestations complémentaires AVS/AI pour les bénéficiaires de l'aide sociale proches de l'âge de la retraite sans prestations de prévoyance vieillesse professionnelle;
3. révision des revenus hypothétiques pris en compte dans les prestations complémentaires AVS/AI.

Enfin, les jeunes à l'aide sociale qui sont à même d'effectuer un apprentissage sont inscrits au programme cantonal FORJAD. Dès 2009, ils devraient émarger au système des bourses d'études et d'apprentissage plutôt qu'au RI. D'autres mesures concernant les jeunes ont été annoncées par le Conseil d'Etat, telles que l'application de normes particulières concernant la prise en charge du loyer ou encore le développement de programmes d'occupation.

Quels sont les résultats chiffrés des mesures prises par la Ville pour freiner la croissance de la facture sociale ?

Chaque mois, dans le canton de Vaud, 400 à 600 personnes entrent à l'aide sociale et autant en sortent. Les trois mesures précitées, déployées en 2008, devraient se traduire par 300 à 500 sorties supplémentaires sur l'année. Ces chiffres ne sont cependant que des estimations, même si elles paraissent confirmées par les données les plus récentes (voir plus loin, réponse à la question sur l'évolution de l'aide sociale en 2008), alors que les mesures annoncées pour 2009 (transfert des jeunes en apprentissage au régime des bourses) devraient se traduire à la fois par des sorties supplémentaires et par une diminution du nombre d'entrées.

Par ailleurs, le contenu de la facture sociale et son évolution ne sont pas du ressort de la Commune de Lausanne. Ils sont décidés par le Conseil de politique sociale, qui examine régulièrement la situation. Le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement siège au Conseil. Il est l'un des trois représentants des Communes, qui font face à trois Conseillers d'Etat.

Une moitié des coûts de la facture sociale étant à la charge du Canton, même si notre Ville présente plus de 40% des dossiers traités, une concertation avec ce dernier a-t-elle eu lieu pour définir les causes de la péjoration des coûts de l'aide sociale à Lausanne ?

Lausanne a représenté 37% des dossiers en 2007.

Le Service de prévoyance et d'aide sociales de l'Etat de Vaud et les centres sociaux régionaux, dont le Service social Lausanne, travaillent en étroite concertation pour améliorer le dispositif, dans tout le canton et non seulement à Lausanne, comme en témoignent les réponses apportées aux questions précédentes.

En outre, la collaboration avec le Département de l'économie, Service de l'emploi, et avec les Offices régionaux de placement, déjà cités, a également été renforcée.

L'évolution constatée à Lausanne s'inscrit-elle à un même niveau sur le plan cantonal, soit par une croissance du nombre de cas et des charges de l'aide sociale ?

Oui. La croissance pour le reste du canton (c.-à-d. hors Lausanne) a été de 2,2% en termes de nombre de dossiers, tandis que les dépenses nettes augmentaient de 4,8%. Hormis la région de Nyon–Rolle qui a connu une baisse de 3,1% et la région de Prilly–Echallens qui est restée stable, toutes les autres régions du canton ont connu une hausse des dépenses qui, dans la plupart des cas, a été plus forte que celle constatée à Lausanne (par exemple : +7,8% à Bex–Pays-d'Enhaut, +7,5% à Morges–Aubonne, +7,2% à Pully–Oron–Lavaux, +7,1% à Vevey, +5,3% pour la Broye, contre 5,1% à Lausanne).

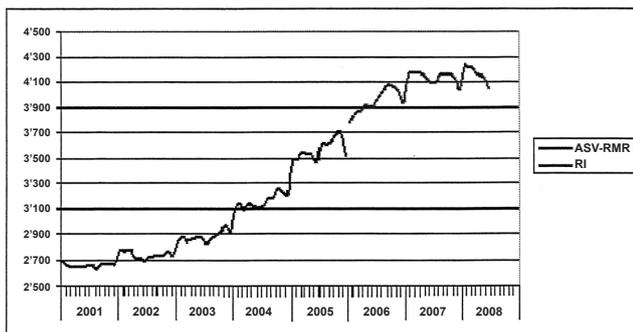
Quelle est la situation actuelle du nombre de personnes qui ont obtenu l'aide sociale au cours de l'année 2008 ?

En juillet 2008, 7839 personnes étaient à l'aide sociale à Lausanne, réparties dans 4414 dossiers, soit un nombre moyen de personnes par dossier de 1,78.

	Dossiers aidés				Personnes aidées			
	Lau- sanne	Base 100	Canton (y c. Lsne)	Base 100	Lau- sanne	Base 100	Canton (y c. Lsne)	Base 100
Juillet 2007	4'393	100	12'230	100	7'812	100	22'258	100
Janvier 2008	4'475	101,9	12'460	101,9	7'943	101,7	22'572	101,4
Juillet 2008	4'414	100,5	12'060	98,6	7'839	100,3	21'829	98,1

De juillet 2007 à juillet 2008, le nombre de dossiers traités et de personnes aidées demeure relativement stable, au niveau lausannois comme cantonal.

En outre, l'observation du nombre mensuel des dossiers actifs d'aide sociale au CSR de Lausanne d'août 2004 à juillet 2008 fait apparaître non seulement un fléchissement de la progression de celui-ci dès 2008, mais même une diminution durant les trois derniers mois (juin, juillet, août) de 2008⁶ :



On relèvera encore que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre de dossiers pour les mois d'avril, mai et juin 2008 est inférieur au nombre de dossiers pour les mêmes mois de l'année précédente.

Les mesures telles que l'intensification de l'accompagnement direct des bénéficiaires de l'aide sociale, la valorisation du travail chez les jeunes, la réinsertion rapide sur le marché du travail, la collaboration avec l'Office régional de placement ou la lutte contre les abus ont-elles fait l'objet d'analyses critiques ?

Ces mesures n'ont pas seulement fait l'objet d'analyse, mais elles sont mises en œuvre.

Il convient de rappeler que le Service social a engagé une réforme majeure, qui fera l'objet d'une prochaine communication au Conseil communal, et dont le but est de permettre aux assistants sociaux de se concentrer non plus sur le calcul mensuel de l'aide sociale, mais sur l'autonomisation des bénéficiaires de cette aide. Une expérience pilote, et participative, a été menée avec succès dès août 2006, et le nouveau modèle d'organisation pourra être déployé dès 2009. Il s'agit clairement d'un projet « d'intensification de l'accompagnement direct des bénéficiaires de l'aide sociale », pour reprendre les termes de l'interpellateur.

La valorisation du travail chez les jeunes, la réinsertion rapide sur le marché du travail et la collaboration avec l'Office régional de placement sont aussi au nombre des priorités de la Municipalité. La collaboration avec l'ORP a

⁶ La limite de fortune pour la perception du RMR se montait à Fr. 25'000.–, et se monte à Fr. 4000.– pour le RI. Le décrochement observé en janvier 2006 – date d'entrée en vigueur du RI et d'abandon de l'ASV-RMR – s'explique dès lors par le fait que d'anciens bénéficiaires du RMR n'entraient plus – temporairement – dans les normes de perception du RI pour cause de fortune trop élevée.

été intensifiée et elle le sera encore dans les mois à venir, avec le développement de projets d'insertion socioprofessionnelle élaborés et menés en commun.

S'agissant enfin de la lutte contre les abus, la Municipalité considère avoir fourni une information complète dans le cadre de sa réponse à l'interpellation Voiblet « réduire les coûts de l'aide sociale ». Elle rappelle que la lutte contre les abus peut être qualifiée aujourd'hui d'exemplaire dans le canton et à Lausanne, et cela d'autant plus qu'elle a encore été renforcée dès le 1^{er} février dernier. En effet, malgré les oppositions exprimées par des représentants de divers partis (Gauche en mouvement et UDC notamment), les CSR ont introduit une procuration générale que les bénéficiaires de l'aide sociale doivent signer et qui permet enfin de lever le secret bancaire, principal instrument de la fraude à l'aide sociale comme au fisc. Fin août 2008, soit après six mois seulement, l'utilisation de cette procuration en cas de doute ou de dénonciation a permis de découvrir plus de Fr. 700'000.– de perceptions indues (correspondant à autant d'avoirs non déclarés) et de mettre fin au versement de l'aide en faveur de nombreux ménages qui n'étaient manifestement pas indigents.

La Municipalité rappelle néanmoins que tous les régimes fiscaux et sociaux sont victimes de fraudes, qu'elle les combat résolument, mais qu'elle ne saurait remettre en cause les dépenses d'aide sociale – autrement dit la garantie du minimum vital – du fait des fraudes, lesquelles ne pourront sans doute jamais être totalement évitées (sauf en engageant des moyens tout à fait disproportionnés). Sachant aussi que les personnes exerçant des activités illicites (trafic de drogues, proxénétisme) s'inscrivent le plus souvent à l'aide sociale pour obtenir une couverture auprès du fisc, que leurs activités sont par définition très difficiles à détecter et le cas échéant à démontrer, la Municipalité rappelle une fois encore que, même s'il convient de tout mettre en œuvre pour minimiser les risques d'abus, ces risques doivent être assumés, dans l'intérêt prépondérant de tous les ménages en détresse, qui seraient condamnés à la mendicité et vivraient à la rue si les collectivités publiques ne leur accordaient pas leur soutien.

Les résultats de ce type d'analyses vont-ils permettre de corriger les lacunes constatées et réduire les charges de l'aide sociale accordée par la Ville de Lausanne ?

Il convient de rappeler ici encore que la Ville en tant que telle n'accorde pas l'aide sociale. Elle n'est qu'une Autorité d'application et l'aide sociale émerge au budget de l'Etat et à la « facture sociale » cantonale. L'Etat est unique Autorité d'exécution de la Loi sur l'action sociale vaudoise. La formation politique à laquelle appartient l'interpellateur semble en être très consciente, au demeurant, puisqu'elle a adressé au Conseil d'Etat une interpellation sur le même objet, formulée pratiquement dans les mêmes termes.

Sans prétendre à une analyse exhaustive, le Service social signale les principales lacunes suivantes de l'aide sociale :

1. Le dispositif est encore insuffisant pour les jeunes de 16 à 25 ans (près de 1000 pour le seul CSR de Lausanne), malgré d'importantes améliorations depuis 2006. A relever cependant que les mesures récemment annoncées par le Conseil d'Etat (harmonisation des régimes «revenu d'insertion» et «bourses d'études et d'apprentissage»; révision partielle des normes d'aide sociale pour les jeunes) représentent un progrès important.
2. De manière générale, les budgets pour les mesures d'insertion sociales et professionnelles sont manifestement insuffisants.
3. Le recours durable à l'aide sociale ne représente pas une solution satisfaisante pour les personnes gravement atteintes dans leur santé mais sans rente AI, telles que personnes en incapacité de travail sans assurance contre la perte de gain en cas de maladie, personnes souffrant de troubles psychiques importants tels que la schizophrénie, personnes dépendantes de substances psychotropes (alcool, médicaments et autres drogues légales et illégales), soit la moitié environ des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les solutions à ces problèmes sont strictement de la compétence du Canton, voire de la Confédération.

La Municipalité signale encore que le Conseil d'Etat a récemment commandé deux rapports d'évaluation du revenu d'insertion, l'un à l'UCA portant sur la collaboration ORP-CSR, l'autre à l'Idheap portant sur le régime en général. Selon les conclusions de ces rapports, de nouvelles mesures pourraient être prises, d'entente avec les CSR, pour améliorer le dispositif.

Enfin, la Municipalité tient à préciser que, même si elle est assurément souhaitable, la réduction des charges de l'aide sociale ne représente pas une fin en soi, qu'il faudrait atteindre à tout prix. S'il convient d'éviter toute allocation passive de ressources et de privilégier l'autonomisation des bénéficiaires tout en veillant à l'efficacité du dispositif, il importe aussi que le minimum vital demeure garanti aux personnes indigentes, même et surtout lorsque, malheureusement, elles sont de plus en plus nombreuses. La Municipalité constate que son Administration a fait face à l'augmentation, à la fois constante et massive, de la demande d'aide sociale publique, tout en continuant de faire preuve de diligence et de respect envers les requérants, et elle s'en félicite d'autant plus que, dans le même temps, un système de contrôle interne a été déployé et le dispositif de prévention et de répression des fraudes renforcé.

Le président: – Monsieur Voiblet, bienvenue. Vous avez la parole.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – L'origine de mon interpellation est un article de presse, repris par diverses personnes dans plusieurs cantons. Il relatait que les coûts

de l'aide sociale pour l'année 2007 ont été maîtrisés dans de nombreuses collectivités publiques de Suisse. Le journal a contacté les différents Offices du travail et en a tiré une statistique pour quelques villes. Je l'ai reprise et me suis rendu compte que le nombre de cas à l'aide sociale avait diminué dans toutes les villes citées, sauf dans une, Lausanne. Cette situation valait aussi pour les frais effectifs de l'aide sociale, autre facteur important. Je me suis demandé quelle était la raison de cette différence et j'ai déposé une interpellation.

Si on s'intéresse aux éléments qui ont permis de diminuer les coûts de l'aide sociale, on observe que c'est la bonne gouvernance des pouvoirs publics qui en est à l'origine, ainsi que la gestion pragmatique des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale. Cela comprend évidemment aussi la lutte intensive contre les abus. Cependant, pour ne pas ouvrir un nouveau débat, je laisserai cet élément de côté ce soir, estimant que la Municipalité fait son travail sur ce plan. J'espère que cela ne déclenchera pas le débat.

J'en viens à la réponse de la Municipalité. Je commence par vous lire la première phrase, qui me semble importante. La Municipalité ne conteste pas les résultats faisant état d'une situation différente de celle de Lausanne dans plusieurs villes suisses, notamment alémaniques, où les coûts de l'aide sociale ont diminué. La Municipalité explique, à juste titre probablement, que ces coûts dépendent de différents facteurs, par exemple le taux de chômage, plus élevé chez nous, ainsi que des régimes sociaux fédéraux et cantonaux appliqués différemment en Suisse romande et en Suisse alémanique.

J'aurais pu me satisfaire de ces éléments. Mais ensuite la Municipalité se lance dans une guerre des chiffres. Ou, plutôt, elle fait souffler le chaud et le froid, elle reconnaît les chiffres pour les contester plus loin dans son texte. A croire que ce n'est pas facile de reconnaître qu'un membre de l'UDC a mis le doigt sur des données pertinentes.

L'important, c'est de connaître les raisons d'une différence entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Dans sa réponse, la Municipalité nous apprend que le Canton de Vaud fait exception au niveau fédéral par sa législation et qu'il n'a pas suivi les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) en 2007 sur la gestion de l'aide sociale. Cet élément devrait interpellier nos députés, qui devraient s'y intéresser. Ce n'est pas le problème de la Ville, me direz-vous, mais c'est important de voir que cette exception vaudoise a un coût, celui de l'augmentation des coûts de l'aide sociale en 2007 à Lausanne.

L'élément crucial et que je retiens de la réponse de la Municipalité, c'est que beaucoup de jeunes entrent dans l'aide sociale entre 16 et 25 ans. Qu'on soit de gauche ou de droite, cette réalité doit nous interpellier. La réponse de la Municipalité montre qu'aujourd'hui encore tous les outils ne sont pas mis en place pour répondre à cette situation.

Cela me fait dire que le moment n'est pas encore venu de déposer une résolution. Notre groupe va réfléchir à cette situation, notamment à celle des jeunes de 16 à 25 ans qui dépendent de l'aide sociale. Il est important de les encadrer, de leur offrir un avenir, c'est le rôle du politique de trouver des solutions. Sur la base de la réponse de la Municipalité, notre groupe va probablement faire une proposition à ce Conseil.

Un dernier élément, encore : la Ville de Lausanne administre 37% des dossiers cantonaux pour moins de 25% de la population. Ce problème est donc aussi dans les mains du Conseil communal.

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Les hasards de l'ordre du jour font que nous traitons de l'interpellation de M. Voiblet, déposée il y a quelque temps, quelques jours après la décision du Conseil fédéral de recapitaliser l'UBS à grands coups de milliards de francs et de créer pour cela une société domiciliée dans un paradis fiscal. Du coup, cette interpellation sur le manque de détermination de la Ville à faire davantage – passez-moi l'expression – «suer du burnous» les pauvres, à davantage sanctionner les «abus» desdits pauvres, en devient... obscène. Elle est choquante, même si elle est en parfaite cohérence idéologique avec ce qui est sans doute le plan de sauvetage d'une banque le plus ultralibéral au monde ! Et pourtant, les plans de sauvetage des financiers ne manquent pas, ces jours ! «Le plus ultralibéral du monde», ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. le conseiller d'Etat Maillard. Qui ajoute quelque chose comme – je cite de mémoire...

Le président : – (*L'interrompt.*) Madame Gilliard, pourriez-vous rester dans le sujet, s'il vous plaît ?

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Je reste parfaitement dans le sujet, vous allez voir. Vous allez entendre, plutôt. M. le conseiller d'Etat Maillard dit, en substance : nous avons de l'argent aux îles Caïman, l'Etat met Fr. 68 milliards sans discussion, alors que chaque mesure sociale de quelques millions de francs est décriée, notamment par les partis de droite. Quand il parle en ces termes, M. le conseiller d'Etat Maillard sait qu'on l'accusera là de populisme, mais il assume, affirmant que populisme est un mot qui permet de distinguer les croyants en la vérité néolibérale et les mécréants. Il se place du côté des mécréants.

Encore quelques détails. Puisque, moi aussi, j'assume ma position de populiste, ce qui évitera de monter à la tribune pour me le reprocher. Une étude menée récemment par le Centre de droit bancaire et financier de l'Université de Genève dit – je cite : «La Suisse connaît relativement peu de possibilités de sanctions dans le droit bancaire.» En effet, selon le professeur Thévenaz, «la culture suisse...

Le président : – Je ne vois toujours pas le rapport avec le sujet.

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – J'y viens ! J'y viens.

Le président : – Je vous le conseille.

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – ... la culture suisse, très consensuelle, n'aime pas la stigmatisation sociale». Il n'ajoute pas, ce professeur, étrangement, que la Suisse tolère très bien cette stigmatisation contre les assistés sociaux. Nous en avons la preuve, et je reste dans le sujet.

Une autre étude relate que «40% des entreprises suisses interrogées sont victimes de délits économiques...» – j'abrège, c'est tout de suite fini et je reste dans le sujet – «mais lorsqu'elles sont découvertes, les fraudes n'entraînent cependant souvent aucune sanction juridique pour les auteurs.» Du coup, je vous laisse mettre en rapport les 155 condamnations pénales de 2007 – dans toute la Suisse – pour blanchiment d'argent, défaut de vigilance en matière d'opérations financières, avec les quelque 120 cas de fraude recensés par la Ville de Lausanne. Une Ville qui se prévaut d'avoir – je cite – «un dispositif de prévention et de répression des fraudes parmi les plus importants et les plus sévères du pays». Un dispositif qui inclut notamment la levée du secret bancaire. Celui des pauvres, évidemment !

Vous savez comment ça s'appelle, ce «deux poids, deux mesures»? De la guerre des classes. Une guerre que la classe dominante mène depuis quelques années contre la classe dominée. Une guerre dont M. Voiblet se fait le propagandiste, sinon le boute-feu...

Le président : – Je constate que nous n'avons pas le même texte, nous ne parlons pas du même objet, mais qu'importe...

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – M^{me} Gilliard a seulement fait un rapprochement entre les fraudeurs à Lausanne à l'aide sociale, dont parle M. Voiblet, et les autres fraudeurs de la banque et d'autres institutions très vénérables, au niveau national...

Notre camarade, David Payot, ne peut pas être présent en cette séance donc je lirai, comme il me l'a demandé, les commentaires qu'il souhaite émettre sur l'interpellation de M. Voiblet.

Partant d'une information biaisée, voire fautive – en substance : les prestations sociales sont plus élevées à Lausanne que dans des lieux comparables – M. Voiblet envisage deux explications : le manque de mesures d'insertion, ou les abus incontrôlés. Ce cheminement n'est pas innocent, car il permet de passer d'un phénomène social – le montant global de l'aide octroyée par les Services sociaux – à des explications individuelles : les abus ou le manque de démarche d'insertion.

Pourtant, les dépenses d'aide sociale suivent généralement l'évolution du marché du travail ou de l'économie, bien plus que les contrôles des abus ou les mesures d'insertion. Les motifs d'aboutir à l'aide sociale sont nombreux, et se trouvent par définition dans le manque d'autres ressources :

marché du travail qui n'occupe pas les personnes qui le désirent, ou ne les paie pas assez pour vivre, assurances sociales défaillantes, trop occupées à équilibrer leurs comptes et chasser les abus pour s'adapter aux nouveaux problèmes sociaux.

Cela nuit, évidemment, à l'efficacité des Offices régionaux de placement. Ils laissent pas mal de leurs administrés sur le carreau. Ainsi, selon un bilan du revenu d'insertion pour 2006, le profil des bénéficiaires suivis par l'ORP révélait que 56 % étaient des chômeurs en fin de droit LACI, et que 55 % d'entre eux étaient titulaires d'un certificat fédéral de capacité (apprentissage) ou d'un diplôme d'études supérieures.

Le décalage entre les raisons des dépenses sociales et le discours politique à leur sujet n'est pas, concédons-le, propre à M. Voiblet. *Temps d'assistance*, un ouvrage de Jean-Pierre Tabin, professeur à l'EESP, et de quelques-uns de ses collègues, arrive à point nommé pour le rappeler. Ce livre évoque notamment les soupçons ou les craintes envers les bénéficiaires de l'aide sociale depuis plus d'un siècle : immoralité des femmes seules à la fin du XIX^e siècle, manque d'initiative des chômeurs dans la crise des années 1930, paresse et manque de volonté avant la Deuxième Guerre mondiale, ménages mal gérés après cette même guerre, inadaptés sociaux des années 1960, marginaux et asociaux des années 1980, abus dès la fin des années 1990.

Face à ce discours, le livre enquête aussi auprès de quelques bénéficiaires de l'aide sociale, et met principalement à jour la gêne à recevoir ce minimum, qui est pourtant un droit constitutionnel. On se prend à se demander s'il n'existe pas aussi des personnes qui reçoivent moins que ce à quoi elles ont droit, soit qu'elles l'ignorent, soit qu'elles y renoncent. Quelle est l'ampleur de ce phénomène, et quelles questions pose-t-il ? Le livre ne le dit pas, et les discours politiques de ces dernières années non plus.

Pour ceux qui souhaitent le consulter, le livre se trouve vers moi, et si M. Voiblet souhaite l'emporter, M. Payot ne pourra que s'en réjouir.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : – J'interviendrai un peu dans le même esprit que mes collègues d'A Gauche Toute !, même si je ne reprendrai pas tout à fait les mêmes éléments.

Tout d'abord, je salue la Municipalité pour sa mise au point concernant les chiffres de l'aide sociale dans les villes, données basées sur un article de presse privilégiant le sensationnalisme et la stigmatisation plutôt que le recours à des sources fiables. Je réponds aussi à M. Voiblet à propos des normes CSIAS, que le Canton de Vaud ne suit pas.

Par exemple, le Canton de Genève – que je connais un peu pour avoir fait un stage dans les Services sociaux genevois – suit les normes CSIAS, mais propose le montant de Fr. 961.– comme revenu de base. Il est possible de

l'augmenter par différents moyens, parfois très simples, si bien qu'en fin de compte, le montant est le même que celui versé dans le canton de Vaud. D'autres Cantons, aussi, laissent une franchise sur le revenu beaucoup plus élevée. Il y a beaucoup de critères multifactoriels qui devraient être étudiés avant de réclamer que le Canton de Vaud impose ce montant de Fr. 961.–.

Encore quelques questions et remarques sur cette réponse et, tout d'abord, sur la procuration générale. Afin d'évaluer sa valeur ajoutée, car on nous explique qu'elle a permis de débusquer Fr. 700'000.– de montants indus pendant les six premiers mois de l'année 2008 – un montant que je trouve énorme – serait-il possible de savoir à combien se montait la somme totale des indus découverts entre janvier et juin 2007 et 2006, respectivement, pour pouvoir comparer ? Et sur les Fr. 700'000.– découverts cette année, quelle est la part correspondant aux avoirs sur des comptes bancaires cachés, découverts grâce à la procuration générale par rapport à l'ensemble des revenus non déclarés ? Quelle est la part qui correspond aux situations pour lesquelles les gestionnaires de dossiers ont demandé une enquête et quelle est la part relevant d'enquêtes aléatoires lancées par les « gendarmes sociaux » grâce à la procuration générale ?

Je remercie la Municipalité de sa compassion envers ceux qui n'ont rien à se reprocher, mais qui sont soumis à un régime particulièrement inique à cause de quelques fraudeurs aux activités illicites, telles que le trafic de drogue ou le proxénétisme. Il est en revanche dommage que ce genre de pratiques ne concerne qu'une partie de la population, peu encline à se rebeller et à s'organiser en collectif, peu encline à voter – si elle en a le droit – en fonction de ses intérêts propres, et attirant peu la sympathie. Quelles seraient par exemple les réactions du public si la Municipalité décidait d'intensifier les contrôles policiers pour débusquer les voitures mal parkées, et de tripler le nombre des radars sur territoire communal, au motif que « les innocents n'ont rien à se reprocher et qu'ils ne seront pas concernés » ? Je vous laisse imaginer...

Les raisons évoquées par la Municipalité pour expliquer la hausse du recours à l'aide sociale me semblent tout à fait pertinentes. Toutefois, si l'on se réfère aux statistiques mensuelles du SCRIS, en moyenne un peu plus de 20 % des bénéficiaires sur le territoire cantonal comme à Lausanne exercent une activité salariée, à temps plein ou à temps partiel. Selon Caritas, ce chiffre pourrait être plus élevé si tous les ayants droit déposaient des demandes d'aide, ce qu'ils ne font pas par honte, ou peut-être par méconnaissance de leurs droits. Il est dommage que cela ne soit pas rappelé dans la réponse à cette interpellation. En complétant des salaires insuffisants, l'aide sociale financerait-elle l'économie privée ? Je vous laisse juger.

Enfin, quelques remarques à propos des mesures d'insertion et des études y relatives afin d'évaluer leur efficacité. Comme la réponse de la Municipalité ne mentionne pas si

elle concourt ou non à la sortie de l'aide sociale, j'ai effectué quelques recherches. Il existe plusieurs sortes d'études, qui n'ont pas toutes la même notion de l'efficacité, qui ne se résume pas à une diminution des montants versés à titre d'aide sociale. Elles apportent des réponses parfois contradictoires. Par exemple, si on oppose études purement statistiques, renseignant sur les corrélations qui ne sont pas forcément des causes, aux études qualitatives. Pour abrégé mon intervention, je fournis volontiers à qui m'en fera la demande une liste de mes lectures récentes, parmi lesquelles, notamment, des publications du Secrétariat à l'économie (seco), des résumés d'études publiées dans la revue *Panorama* et quelques commentaires.

Enfin, permettez-moi de résumer la situation en citant Alessandro Pelizzari, qui vient de soutenir une thèse en sociologie sur «Les dynamiques de l'exclusion». M^e Pelizzari affirmait dans *Le Courrier* de dimanche – je cite: «Les entretiens que j'ai menés m'ont aidé à dépasser la vision simpliste selon laquelle le monde du travail se diviserait aujourd'hui entre ceux qui y sont intégrés et ceux qui en sont durablement exclus. Cela déconstruit le credo néolibéral qui depuis des décennies préconise la flexibilisation du marché du travail pour y «réinsérer» les chômeurs. En réalité, entre le travail «normal» avec emploi fixe et l'exclusion par le chômage de longue durée, on trouve aujourd'hui en Suisse une zone précaire avec plus d'un million de travailleurs naviguant entre chômage et emploi, des intérimaires, des *working poors*, des «faux indépendants», du travail sur appel... Cette précarisation touche désormais tous les secteurs de l'emploi, y compris les plus qualifiés. Elle renforce ainsi les inégalités sociales sur le marché de l'emploi.»

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.): – Aujourd'hui, un communiqué du Conseil d'Etat nous annonce une baisse du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion. L'interpellation dont nous traitons n'est basée que sur des éléments mensongers. Les chiffres sont lacunaires, incorrects, sortis de leur contexte. Nous ne sommes pas dupes, voilà encore la démonstration: l'UDC frappe encore et toujours sur les plus faibles et protège encore, et de plus en plus, les plus riches. Si tous les revenus des riches protégés de l'UDC étaient redistribués par le biais d'une fiscalité équitable, par exemple, les plus démunis ne se retrouveraient pas au banc des accusés et ne seraient pas ainsi attaqués sur leur hypothétique malhonnêteté. Cette démarche de la part d'un élu est d'autant plus grave qu'elle induit un dysfonctionnement dans l'Administration communale lorsqu'il est question, dans le titre, des «coûts de l'aide sociale non maîtrisés». L'Administration devrait-elle refuser l'aide demandée si elle est légitimée? Devrait-elle réduire, voire refuser de garantir les prestations minimales? Nous avons tous nos opinions, mais je pense que la grande majorité des membres de ce Conseil soutient l'aide aux plus démunis.

Il faut le rappeler, l'UDC participe à la paupérisation de la population par ses positions politiques et les coupes budgétaires qu'elle défend. Alimenter des rumeurs, détourner

l'attention, les sortir de leur contexte, les faire porter par des boucs émissaires déjà affaiblis: cela permet de protéger le pouvoir des riches, des puissants, en amplifiant des scandales dont tout le monde parle aujourd'hui.

Pour revenir sur la question du revenu d'insertion, de compétence cantonale, la Ville de Lausanne reste une Autorité d'application. Cela étant, notamment pour les jeunes, le Parti socialiste, avec la majorité rose-rouge-verte, a réussi à augmenter de manière conséquente le nombre de places d'apprentissage et à développer des mesures d'insertion sociales ou d'éducation. Notre Conseil a soutenu ces projets, cela fait partie de notre programme.

M. Alain Hubler (AGT): – Je suppose que M. Voiblet l'a fait, mais je le redis: je remercie la Municipalité de cette réponse circonstanciée, avec des chiffres un peu plus fiables que ceux avancés par M. Voiblet.

Quand j'ai lu votre interpellation, Monsieur Voiblet, j'ai vu qu'à la question 1, vous demandiez confirmation des chiffres que vous avez relevés dans un journal. Cette attitude pourrait paraître scientifique et objective, mais ce que je déplore, c'est que vous avez répété, encore maintenant, ce que vous avez écrit dans votre interpellation – je cite: «Toutefois, il s'agit de relever que la bonne gouvernance des pouvoirs publics est clairement mise en évidence comme un facteur de succès dans la gestion optimale de l'aide sociale.» Et vous répétez ce soir: «Si on poursuit l'analyse...»

L'analyse est manifestement mal barrée, puisqu'elle se base sur des chiffres faux et, entre-temps, vous l'avez appris. Or vous répétez ce soir que si les chiffres des autres Communes sont meilleurs, soi-disant, que ceux de la Ville de Lausanne, c'est en raison de leur bonne gouvernance, de la saine gestion de ces Villes. Vous vous basez sur des chiffres faux, l'Administration vous dit qu'ils sont faux, mais vous continuez à dire que votre raisonnement est juste. C'est une attitude scientifique – vous êtes ingénieur, sauf erreur – je ne dirai pas malhonnête, mais en tout cas assez peu sérieuse qui, à mon avis, anéantit tout votre raisonnement. Du coup, vous vous mettez vous-même en marge de cette interpellation. Les raisonnements que vous avez pu tenir sont totalement flous et se dévalorisent par eux-mêmes.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Eh bien, cette fois nous allons prendre notre temps, je crois! Après tout ce qui a été dit, vous pensez bien que je ne peux pas rester sans réagir.

Tout d'abord, j'aimerais savoir si les personnes qui ont pris la parole ont réellement lu l'interpellation que j'ai déposée, ont vraiment lu les réponses de la Municipalité. Permettez-moi d'en douter.

Je suis d'accord avec les réponses de la Municipalité. Je l'ai dit tout à l'heure, mais visiblement ça n'a pas été compris. Tout à l'heure, j'ai aussi dit que je ne voulais pas

discuter des abus, parce que, actuellement, la Municipalité fait son travail. Je l'ai dit, mais cela n'a pas non plus été entendu. Les personnes qui ont préparé leur intervention à l'avance n'ont pas eu le temps de la corriger. La prochaine fois, il faudrait peut-être parler sans papier, pour éviter ce risque.

Cela dit, je reprends la première ligne de la réponse à mon interpellation. La Municipalité dit – ce n'est pas moi qui l'ai inventé, ce n'est pas moi qui l'écris – je cite: «L'interpellateur constate à juste titre que le nombre de cas, ainsi que les coûts de l'aide sociale, ont diminué dans la plupart des villes de Suisse alémanique en 2007, alors qu'ils ont augmenté à Lausanne.» Ce n'est pas Claude-Alain Voiblet qui a sorti ça de je ne sais quel chapeau, mais la Municipalité de Lausanne. En effet, j'ai dit que ces chiffres avaient été cités par un journal. Oui, la Municipalité les corrige. Mais allez au bout de votre raisonnement! Dans mon document, les chiffres faisaient état d'une augmentation de 2,3% des cas d'aide sociale. La Municipalité les corrige à la hausse, à 3,9%. Alors citez les bons chiffres. Concernant les frais effectifs, le chiffre de 5,1% est correct. C'est dans la réponse de la Municipalité, M. Bourquin pourra corriger tout à l'heure si ce n'est pas vrai, mais je suppose qu'il va reprendre le papier qu'il nous a remis.

A propos du cours d'économie planifiée des trois dames d'A Gauche Toute!, je vais revenir sur un point et vous dire que ce n'est pas la faute de l'UDC si tout va mal dans cette ville. La seule chose que j'ai retenue de la réponse de la Municipalité, c'est qu'elle met le doigt sur un problème, qu'un grand nombre de jeunes de 19 à 25 ans émargent à l'aide sociale. Est-ce que vous acceptez cette situation? Moi, je ne l'accepte pas. Nous devons trouver des solutions politiques à cette situation. Voilà ce que je vous dis ce soir. Mais vous, plutôt que d'écouter ce que j'ai dit, vous avez vos papiers préparés, et on passe par toute la misère du monde, la politique de l'UBS et je ne sais quoi encore. Moi, je vous parle des jeunes Lausannois de 19 à 25 ans qui sont à l'aide sociale. Et je vous dis que nous les politiciens, de gauche ou de droite, ça m'est égal, devons trouver des solutions. Parce qu'un jeune qui touche l'aide sociale à 19 ans, s'il n'en est pas sorti à 25 ans, il y restera jusqu'à 65 ans. C'est ce que vous souhaitez? Moi, je ne le souhaite pas. Si vous, vous le souhaitez, continuez vos discours.

Je viens sur un élément qui, effectivement, m'excite. Je ne comprends pas comment on peut dire que le fait d'avoir trouvé 120 fraudes fiscales à Lausanne soit une honte. J'aimerais remercier la Municipalité d'avoir découvert ces 120 cas et d'être intervenue. Les fraudeurs à l'aide sociale peuvent être des personnes jouissant de revenus importants, peut-être propriétaires de biens immobiliers. Je trouve tout à fait justifié que la Municipalité intervienne et demande la restitution du Fr. 1 million d'aide sociale perçue indûment. Par respect pour ceux qui méritent l'aide sociale, nous avons droit à une telle politique.

J'ai terminé, mais peut-être le débat va-t-il se poursuivre.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – La membre des Verts, et non pas d'A Gauche Toute!, désire répondre. Je partage entièrement vos assertions sur les jeunes. Le seul problème, et mon seul souci dans mon intervention, était de dire qu'il n'y a pas que des jeunes, loin de là. On ne parle pas, ou alors très peu, des 20% de bénéficiaires de l'aide sociale qui travaillent, voyez les études, les articles, les interventions sur l'aide sociale.

Est-il juste que ces personnes qui travaillent soient soumises à ce qu'on appelle – en tout cas en France, où l'expression est plus courante qu'en Suisse – une «double peine»? C'est-à-dire contraintes de signer un papier qui signifie «Allez voir, je suis un fraudeur en puissance»? Je suis tout à fait d'accord qu'on poursuive les proxénètes, les gens qui font du trafic de drogue. Mais cela se fait par une action policière, et non par de telles mesures.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.): – Pour répondre à M. Voiblet sur les 19-25 ans, les jeunes adultes en difficulté, je lui rappelle qu'il y a environ trois ans, le Parti socialiste a déposé une motion demandant de développer et de mettre en place des mesures d'insertion sociales, éducatives, socio-éducatives à travers le Service social. M. Bourquin, je pense, en parlera tout à l'heure. Nous n'avons pas attendu que l'UDC réalise que les jeunes, comme les familles monoparentales, font partie de la population pauvre, et prioritairement les jeunes.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – M. Voiblet considère un peu les Villes comme des entreprises privées, comme si on pouvait réduire les frais généraux, assimiler le coût de l'aide sociale aux frais généraux d'une entreprise. Ce n'est évidemment pas exactement la même chose, la Ville a peu d'outils pour influencer sur la situation socio-économique générale. D'autre part, elle est aussi une instance d'application des lois.

Sur la question des jeunes à l'aide sociale, la réponse à votre interpellation mentionne le programme cantonal Formation jeunes adultes en difficulté (FORJAD), qui vise à octroyer des bourses d'études et d'apprentissage aux jeunes en difficulté plutôt que de les faire bénéficier du RI. Ce sont les mesures politiques que vous demandiez, elles sont prises au niveau cantonal. Je dois rappeler ici que le chef du Département en question est socialiste. Vous voyez, les socialistes ont aussi des réponses à ces questions.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – M. Voiblet s'est énervé au début, en se demandant si les gens avaient lu ses questions et les réponses à ses questions. Moi, je les ai bien lues et je me demande ce que son interpellation fait dans le cadre de ce Conseil. On lui répond que «le contenu de la facture sociale et son évolution ne sont pas du ressort de la Commune de Lausanne, ils sont décidés par le seul Conseil de politique sociale». Donc ça n'a rien à faire avec la Ville de Lausanne. La Municipalité répond aussi: «Il convient de rappeler ici que la Ville en tant que telle n'accorde pas l'aide sociale. Elle n'est qu'une Autorité d'application et

l'aide sociale émerge au budget de l'Etat et à la facture sociale. » J'en déduis que M. Voiblet aurait dû faire déposer son interpellation au Grand Conseil. S'il y a une augmentation des cas de l'aide sociale à Lausanne, il faudrait qu'il demande, dans le cadre du Canton, que les ORP fassent preuve de plus de dynamisme et trouvent du travail à tous ces gens qui émergent à l'aide sociale. Ou alors qu'on délègue cette recherche d'emploi à des bureaux privés, ou je ne sais à qui, pour diminuer le nombre de chômeurs. Au lieu de vous énerver à cette tribune, Monsieur Voiblet, votre interpellation aurait beaucoup plus de poids si elle était adressée au Canton.

M. Nicolas Gillard (LE): – M. Voiblet nous a annoncé tout à l'heure que son groupe reviendrait avec des propositions et des pistes. Avant de faire des procès d'intention, au lieu de monter tout de suite sur ses grands chevaux respectifs – c'est assez régulier quand on aborde ce genre de sujets – il serait bon, sereinement, d'attendre les propositions de l'UDC pour lui faire, si c'est justifié, non des procès d'intention, mais des procès sur des projets avec lesquels on ne serait pas d'accord. D'autre part, la discussion s'est en effet un peu écartée du propos de l'interpellation et des réponses de la Municipalité.

Je n'oserai jamais donner un conseil à M. Voiblet, professionnel de la politique comme il est. Néanmoins, s'il veut éviter les procès d'intention, je lui conseillerai, sur les dix lignes que comporte son appréciation des causes de l'augmentation de l'aide sociale, de ne pas en consacrer huit aux abus et quatre aux jeunes! Son évaluation serait différente et, surtout, il n'essuierait pas de telles remarques de la part de la gauche de notre hémicycle.

M. Alain Hubler (AGT): – Monsieur Voiblet, vous avez lu les deux premières lignes de la réponse de la Municipalité, qui dit en effet qu'il y a eu une augmentation des coûts de l'aide sociale à Lausanne alors que d'autres Villes de Suisse alémanique enregistraient une diminution. C'était en 2007! Si vous isolez les chiffres – ce que d'ailleurs la Municipalité vous explique un peu plus loin – vous pouvez obtenir n'importe quel résultat. Cela vous permet, ensuite, de parler allègrement d'abus dans votre dernière question, que j'ai aussi lue avec attention. Et vous autorise ensuite de venir dire devant le plenum: «Je ne parlerai pas d'abus». C'est assez fortiche, vous êtes un bon politicien, vous parlez d'abus en disant que vous n'en parlerez pas. Après quoi, vous pouvez monter sur vos grands chevaux et soutenir que vous n'avez jamais parlé d'abus. Donc la Municipalité répond: «Ainsi les chiffres présentés par l'interpellateur paraissent-ils incorrects. En outre, ils isolent arbitrairement quelques villes...» – ce n'est pas très scientifique – «... et ils ne concernent qu'une seule donnée...» – ce n'est pas très scientifique non plus – «qui n'est pas forcément la plus pertinente pour apprécier la situation et l'évolution de l'aide sociale.»

Vos chiffres ne sont pas pertinents, Monsieur Voiblet, par conséquent votre analyse ne l'est pas non plus, qui consiste

à dire que c'est grâce à une bonne gouvernance et une bonne analyse pertinente.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Une petite rectification. Je crois que c'est M. Mivelaz qui a parlé du projet FORJAD – qui n'est d'ailleurs plus un projet, il est en œuvre. C'est une formation pour les jeunes adultes en difficultés. Je sais bien que le Parti socialiste – Parti socialiste «über alles», bien sûr – y a sa part, mais j'aimerais préciser que ce projet n'est pas seulement l'œuvre de M. Maillard, mais aussi celle de M. Mermoud, UDC, et chef du Département de l'économie.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Nous avons là une superbe démonstration. L'enjeu politique, c'est de savoir qui peut dire qu'un thème, une question, sociale, est un problème. C'est le but de telles interpellations. Il suffit d'écouter le débat, qui est de dire que l'aide sociale et ses bénéficiaires sont un problème. Et tout le monde dit: c'est un problème. Personne ne veut vraiment remettre en cause quel message subliminal est contenu dans la manière d'affirmer que ceci est un problème ou ceci n'en est pas un.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Moi, je ne comprends rien aux messages subliminaux. J'essaie de parler français.

Je suis un peu étonné lorsque j'entends M^{me} Bergmann. Elle nous parle de la facture sociale et nous dit que de toute façon cela concerne le Canton: circulez, y a rien à voir, ça ne concerne pas les Communes! Mais tout de même! Quelle Commune ne met pas au premier rang de ses préoccupations la charge que représente pour elle la facture sociale? Quel représentant, notamment des Communes nanties, ne vient pas vers moi qui suis Lausannois, en me disant qu'à Lausanne, nous sommes beaucoup trop généreux? Cette facture sociale est un problème pour l'ensemble des Communes qui constatent que leur marge de manœuvre financière se rétrécit par rapport aux dépenses liées. Je prends toujours vigoureusement la défense de Lausanne en disant que c'est le problème d'une ville centre, que l'accroissement des problèmes sociaux n'est pas spécifique à Lausanne.

A M^{me} Bergmann qui affirme que les ORP doivent envoyer davantage de monde au travail, je réponds que les CSR ont comme mission principale de diriger le plus grand nombre possible de gens vers les ORP, afin qu'ils puissent être placés dans les entreprises. On estime que si un quart de ces personnes peuvent être présentées à des entreprises, c'est un grand succès. En effet, il ne sert à rien d'envoyer travailler le lundi matin des gens dont on sait pertinemment que la moitié ne sera pas sur place et que le quart aura quitté son poste à midi. Les pouvoirs publics et les ORP perdraient toute crédibilité auprès des employeurs potentiels. Il est important d'envoyer moins de gens, mais des gens dont nous puissions, dans toute la mesure du possible, être garants.

Quant aux abus, le Département de M. Maillard a engagé huit inspecteurs, qui sont tous, je crois, d'anciens policiers

spécialisés dans les questions financières. Quelle que soit la somme qu'ils ont récoltée – elle est dérisoire comparée à l'ensemble des prestations sociales, là n'est pas la question – elle a un effet d'exemplarité. Elle permet de dire à ceux qui ne seraient pas forcément fraudeurs, mais peut-être un peu négligents ou oublieux, qu'ils doivent faire attention, être corrects, on ne rigole pas avec l'aide sociale. Personnellement, j'aspire au fait que ces huit inspecteurs soient rapidement au chômage technique ! Cela signifierait que le message a passé et que l'aide sociale est allouée à bon escient.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Je précise à M^{me} de Meuron que, outre M. Maillard et M. Mermoud, le troisième partenaire dans ce grand projet de réinsertion des jeunes qui marche très bien, est M^{me} Anne-Catherine Lyon... dont on connaît le parti, ici !

Je profite de l'occasion pour revenir sur un point qui n'a pas été soulevé dans le débat, le fait qu'un quart des bénéficiaires de l'aide sociale travaillent et donc touchent un revenu. On a parlé des salaires trop bas et donc, d'une certaine manière, du financement de l'économie privée par les collectivités publiques. J'ajoute qu'il y a aussi un problème de politique familiale. En effet, si un salaire peut suffire pour une personne, il ne permet pas l'entretien d'une famille. Il est scandaleux qu'en Suisse une partie de la population soit paupérisée parce qu'elle a des enfants. C'est vraiment une question importante. En matière de politique familiale, il y a encore beaucoup à faire.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'aimerais revenir sur les informations données par M^{me} Bergmann. Evidemment, quand je parle de cette situation devant ce Conseil communal, on me répond que c'est le Canton qui légifère, que le problème n'est pas chez nous, il est auprès du Canton. Mais jusqu'à preuve du contraire, le personnel qui travaille pour les œuvres sociales, c'est du personnel communal. Est-ce que je me trompe ? Si je me trompe, dites-le moi ! Si ce personnel n'est pas sous la direction de M. Bourquin, il faut m'expliquer sous quelle Autorité il se trouve. Il est sous la direction de M. Bourquin, bien. Donc si ce Conseil communal n'a pas le droit de parler du personnel dirigé par M. Bourquin, je ne sais pas, peut-être que ce dernier n'est pas municipal... Non, mais attendez ! Il faut quand même être réaliste !

Cette Ville participe aussi aux 50% de la facture sociale. Nous avons donc le droit de nous préoccuper de cette réalité et d'en discuter. Cela me paraît évident.

Mais je ne vais pas aller plus loin, parce que je sens que ça ne sert à rien, on ne veut pas écouter, on ne pourra pas discuter ensemble. J'attendrai un moment, je pense que l'évolution sera la même que pour la sécurité : dans deux ans, le Parti socialiste viendra avec un texte et nous pourrions avoir une discussion saine dans ce Conseil communal.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : – Pour répondre à M. Chollet sur l'efficacité de l'ORP pour trouver du travail

à ses usagers, c'est vrai qu'une population importante, qui était à l'aide sociale, est dirigée vers les ORP. A tort et à raison. J'ai travaillé six mois au GRAAP, qui s'occupe de malades psychiques. Nous nous rendions compte que cela posait des problèmes pour les quelques personnes qui ne supportaient pas les contraintes plus rudes. Mais l'ORP, aussi, se comporte parfois comme une agence de placement temporaire, et elle a une boîte noire. Nous sommes d'accord qu'il ne faut pas lui envoyer des gens dont on sait qu'ils ne seront pas là à 8 h le matin. Si une entreprise veut du 30-35 ans, blond aux yeux bleus, elle peut tout à fait le dire. Et des gens très qualifiés ne seront pas sélectionnés par l'ORP, qui agit là un peu comme les boîtes temporaires. Là, il y a une boîte noire.

J'aimerais aussi signaler que sur la borne Plasta, comme on l'appelle, c'est-à-dire là où les entreprises peuvent annoncer leurs emplois vacants à l'ORP, j'ai constaté à plusieurs reprises que les postes de la Ville de Lausanne ne figurent jamais. Peut-être demandez-vous à des conseillers d'effectuer quelques sélections, mais la plupart des services ne mettent rien sur la borne. Ce serait peut-être symbolique, mais ce serait déjà une bonne mesure que d'annoncer ces postes à l'ORP.

M. Alain Hubler (AGT) : – J'adore le numéro de duettistes de MM. Voiblet et Chollet. Le dur Voiblet fait profil bas, il est très gentil, et c'est M. Chollet, le gentil Chollet, l'agrien, qui parle d'abus.

Il a introduit le sujet en disant : au Grand Conseil, les députés des Communes voisines trouvent Lausanne trop généreuse ! Il a continué en parlant abondamment d'abus. Juste avant, M. Voiblet, le gentil, disait : mon souci, c'est les jeunes, il ne faut pas qu'ils restent à l'aide sociale trop longtemps à 19 ans, sans ça, c'est jusqu'à 65 ans. C'est du tout grand art politique, Messieurs. Vous êtes vraiment au top du top !

Mais dans votre question 9, Monsieur Voiblet, il y a un pré-requis, une idée préconçue, qui est claire : vous parlez d'analyse et de lutte contre les abus et vous postulez que Lausanne fait mal son boulot. Je cite votre question 9 – parce que je l'ai lue ! – : « Les résultats de ces types d'analyses vont-ils permettre de corriger les lacunes constatées ? » Donc des lacunes sont constatées, c'est évident. Réduire le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale, ça, vous vous en fichez – si on s'en tient aux questions que vous posez – mais vous voulez réduire les charges de l'aide sociale accordée par la Ville de Lausanne. Votre technique de prise en tenaille entre vous et M. Chollet est très au point. J'espère que cette séance, filmée par TVRL, sera diffusée dans vos cours de marketing politique, pour montrer comment on s'y prend pour mettre mal à l'aise la gauche d'un Conseil communal.

(Rires. Rumeurs.)

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Il semble que mon intervention consistant à renvoyer cette interpellation

où elle devrait être déposée, au Grand Conseil, a gêné ces Messieurs de l'UDC. Qui disent alors qu'on peut s'intéresser à la facture sociale, qui ne fait qu'augmenter. Et que si la Ville n'est qu'une autorité d'application de la loi, ce sont les employés communaux qui le font! Donc vous insinuez que le personnel de la Ville de Lausanne est un peu laxiste dans l'octroi de l'aide sociale. Il faudrait savoir où vous voulez en venir, avec votre interpellation.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Les tenailles de M. Hubler et puis les blonds aux yeux bleus de M^{me} Freymond, ça me passe un peu au-dessus de la tête. Je n'y comprends pas grand-chose.

Ce que je comprends, c'est que la crédibilité des ORP repose sur leur capacité de collaborer avec le privé! Vous n'en sortez pas! Et il vaut mieux, j'insiste, présenter moins de candidats potentiels et, sinon garantir, du moins espérer un taux maximum de réussite.

Je ne sais pas qui a soulevé la question des *working poors*. En effet, c'est un problème. On devrait pouvoir gagner sa vie aujourd'hui la tête haute, avec son travail. Que je vende aujourd'hui mes porcs 40% du prix d'il y a dix-huit ans, ce n'est pas normal! Heureusement que je fais de la politique, ça permet de compenser. Mais enfin, j'ai des moyens modestes... Pour ces *working poors*, si on veut être un peu réaliste, qu'est-ce qu'il faut préférer? Devons-nous préférer l'imposition de salaires minimaux, qui entraîneront des cascades de fermetures d'entreprises dans l'agriculture, la culture maraîchère, la viticulture et l'arboriculture, sans parler de tous les métiers de bouche, l'hôtellerie et la restauration, avec des hordes de gens entièrement dépendants des services sociaux? Ou voulons-nous une politique insatisfaisante, certes, mais réaliste, qui implique des salaires permettant d'être un tant soit peu compétitifs, avec des compléments apportés par la collectivité? Je ne dis pas que c'est satisfaisant. Je dis que c'est une sorte de réalisme, qui se passe de tout dogmatisme.

Pour l'instant, nous en sommes là, parce que nous ne sommes pas une île isolée au milieu de l'Europe. Nous faisons partie d'un continent européen, d'une nation européenne, nous vivons d'échanges, et vous tous qui êtes assez vertueux sur les droits de l'homme, les droits de l'ouvrier, les droits des petits, vous êtes également profiteurs... Profiteurs, oui, du fait que nous pouvons consommer des produits qui nous viennent de pays dans lesquels les droits de l'homme et le respect des conventions collectives de travail ne sont encore qu'une aimable plaisanterie. Alors il faut aussi garder le sens des proportions avant de parler de la tenaille Voiblet-Chollet.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je ne voulais pas reprendre la parole, mais je réagis aux propos de M. Hubler. C'est vrai, je suis UDC; c'est peut-être un défaut, mais je ne suis pas tombé de la dernière pluie. Peut-être que vous ne le savez pas, Monsieur Hubler, mais avant d'être à Lausanne, j'ai dirigé pendant dix ans un syndicat de vingt com-

munes, qui prenait en charge les questions liées au chômage, les mesures actives du marché du travail et les personnes en fin de droit. Donc j'en connais un bout, malgré ce que vous voulez penser.

J'aimerais reprendre ce que m'a dit M^{me} Bergmann. Elle a laissé entendre que je prétendais que les collaborateurs de la Ville ne faisaient pas correctement leur travail. Je ne sais pas comment je dois le dire! J'ai dit ce soir déjà quatre fois que j'estimais que la Municipalité, aujourd'hui, en matière d'abus, fait correctement son travail. C'est tout! Il faut vous le dire en quelle langue? Si vous ne comprenez pas cette phrase, je suis désolé, je ne peux pas la dire autrement. Je ne peux pas.

Je suis comme beaucoup d'entre vous, un modeste contribuable de cette ville, sous l'angle des impôts que je paie. Cependant, en tant que conseiller communal, j'ai le droit de me demander pourquoi en 2007 – je reprends les chiffres de la Municipalité, parce qu'on va me dire que les miens ne sont pas justes – les coûts de l'aide sociale ont augmenté de 5,1% à Lausanne, alors qu'ils ont diminué de 3% à Bienne, par exemple. Bienne en est à son neuvième exercice financier bénéficiaire, c'est une Ville de gauche et ils vont réduire les impôts. Alors je n'ose pas demander pourquoi nous avons cette augmentation, alors qu'ailleurs il y a des diminutions, je ne sais pas pourquoi je viens dans cette salle faire mon travail de conseiller communal.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je ne sais pas si le débat touche à sa fin, mais si ce n'est pas le cas, je souhaite déposer une motion d'ordre. J'ai l'impression que le débat tourne en rond et que nous pouvons passer au vote.

M. Daniel Brélaz, syndic : – (*En arrière-fond*) Il n'y a pas de vote. A l'ordre du jour!

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – A l'ordre du jour...

Le président : – Puis-je quand même donner la parole à M. Bourquin? C'est le dernier orateur, puis nous traitons votre motion d'ordre, s'il y a lieu.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Beaucoup de choses ont été dites dans ce débat. J'en reprends quelques-unes.

Les montants payés par l'aide sociale vaudoise sont plus généreux que dans d'autres cantons: faut-il le regretter? C'est une question d'opinion. En ce qui me concerne, je constate que ces montants ont été décidés par une majorité politique à laquelle je n'appartiens pas. Et je salue le fait que l'on considère, même à droite, que mettre les gens au minimum du minimum n'est pas forcément une bonne chose.

En ce qui concerne les jeunes adultes en difficulté, un projet de modification de la Loi sur l'organisation financière de

l'aide sociale vaudoise est soumis à consultation, qui transformera en bourses d'études les subsides d'aide sociale payés aux jeunes adultes en difficulté âgés de 19 à 25 ans. Ils ne seront plus payés pour ne rien faire, mais pour suivre une formation. Ils seront encadrés dans cette formation, comme ils le sont actuellement dans le programme FOR-JAD mis en œuvre par plusieurs départements, comme cela a été mentionné.

La Ville de Lausanne a réalisé un travail de pionnier sur l'insertion des jeunes avec la mise en place de l'unité insertion. Celle-ci ne vise pas à trouver immédiatement du travail pour ces jeunes, c'est souvent impossible, parce que leur désinsertion est malheureusement trop ancienne. Ces jeunes ont souvent des problèmes de consommation abusive de substances psychotropes, et la première chose c'est de faire qu'ils arrivent à se lever le matin. Je vous assure que c'est un travail très difficile, qui est mené par les membres de l'unité insertion du Centre social régional de Lausanne. Ces gens élaborent des programmes spécifiques pour ces jeunes, et ils le font remarquablement bien.

Maintenant, quelques mots pour l'extrême gauche. On dit : comment parler du problème de l'aide sociale ? Je dis : comment ne pas en parler ? Les problèmes de l'aide sociale ne sont pas une fiction créée par des professeurs d'université dans leurs bureaux. C'est de la désinsertion, de l'alcoolisme, des carences en capital social, culturel et financier. Si on dit que ce n'est pas un problème, je commence à m'inquiéter de notre capacité de réflexion sur les problèmes sociaux auxquels, à gauche comme à droite, nous sommes confrontés dans cette société.

Il est évident que les tricheurs à l'aide sociale n'ont pas un lobby politique, comme celui qui protège aujourd'hui les tricheurs à l'impôt. Je suis un peu brutal dans mes propos, mais quand on voit la manière dont on refuse systématiquement d'augmenter le nombre d'enquêteurs pour les fraudes fiscales alors qu'on encourage le nombre d'enquêteurs pour les fraudes à l'aide sociale, il y a effectivement deux poids, deux mesures. Mais je me réjouis qu'il ne se trouve personne ici, comme au Grand Conseil, pour défendre les tricheurs à l'aide sociale ! En effet, c'est un peu problématique de dire qu'on poursuit les pauvres. On ne poursuit pas les pauvres. On poursuit les tricheurs. Et on les trouve ! Et ça a un effet dissuasif.

Le professeur Tabin, qui est un vieux copain, et avec qui je débats sur ces questions depuis longtemps, écrit qu'on a construit le problème de l'aide sociale, le problème de la pauvreté, c'est une construction intellectuelle, dans la réalité, on ne sait pas. A la fin de son ouvrage, il dit que les contrôles mènent des personnes qui auraient droit à l'aide sociale à y renoncer. Peut-être, sans doute. Comme responsable politique de l'attribution intégrale et complète de l'aide sociale en fonction des droits de chacun, j'attends des faits avérés et réels. Il y a une bonne production de statistiques sur certaines questions. Et là, tout à coup, on bondit dans le qualitatif : « J'ai entendu dire que, etc. J'ai eu un entretien...

Un entretien me dit que... » Du coup, on passe à la généralisation : de nombreuses personnes renoncent à l'aide sociale parce qu'il y a des contrôles. J'ai un peu de peine à le croire. Oui, des tricheurs, maintenant, renoncent à l'aide sociale parce qu'il y a des contrôles. Des personnes qui s'apprêtaient à tricher ne le font plus parce qu'elles savent que le risque de se faire prendre est accru. Je sais qu'il y a des personnes qui, par fierté personnelle, disent qu'elles ne veulent pas être soutenues par l'aide sociale. Cette attitude n'est pas liée au contrôle. Elle est liée à une conception de son propre moi social qui est : « Je travaille, je ne gagne pas beaucoup d'argent, mais je refuse que la société m'aide, parce que j'ai ma dignité. » Je le respecte pleinement. Mais ce n'est pas un renoncement à une aide due parce que le recours à cette aide susciterait de la stigmatisation sociale. C'est une question liée à la manière dont on se conçoit dans la société. Je le respecte absolument.

M^{me} Sylvie Freymond a eu la politesse de me faire parvenir les questions précises qu'elle pose, en particulier la comparaison entre les années 2006, 2007 et 2008, pour les fraudes découvertes grâce à la procuration générale. Il y a un problème de comparaison, parce que le nombre d'enquêteurs a varié en 2006, en 2007, en 2008. Il y a eu des postes vacants. Il reste qu'entre février et août 2008, la procuration générale qui autorise les enquêteurs à s'informer auprès des banques sur le contenu des comptes détenus par les requérants de l'aide sociale, a permis de découvrir Fr. 700'000.- de prestations indues. C'est-à-dire des personnes qui avaient de l'argent, qui ne l'ont pas déclaré. Entre février et août 2007 – toutes choses n'étant pas égales par ailleurs, parce que le nombre d'enquêteurs est différent – les indus découverts se montaient à Fr. 177'337.90. Admirez la précision ! Pour la période de février à août 2008, on est à plus de Fr. 3 millions d'indus.

La deuxième question est : quelle est la part, sur les Fr. 700'000 découverts, due à la procuration générale, et quelle est la part due aux enquêtes normales ? En fait, les Fr. 700'000.- correspondent uniquement aux montants découverts grâce à la procuration générale.

M^{me} Freymond demande encore si ces montants découlent d'enquêtes demandées par des assistants sociaux qui avaient des soupçons ou si c'est dû à des enquêtes aléatoires menées par ce qu'elle appelle des « gendarmes sociaux ». Il n'y a pas d'enquête aléatoire au Service social. Les enquêteurs ne sont saisis d'une enquête qu'au moment où il y a des soupçons avérés de la part des assistants sociaux, qui doivent étayer ces soupçons. La raison de la demande d'enquête est vérifiée, puis celle-ci est déclenchée.

En conclusion, Fr. 700'000.- ont bien été découverts uniquement grâce à la procuration générale. Pour le CSR de Lausanne, un compte a été découvert avec plus de Fr. 100'000.- ! La titulaire de ce compte en banque s'est adressée au CSR pour obtenir l'aide sociale en se disant indigente ! C'est un cas de tricherie évident. Dans un autre Centre social régional du Canton, ce sont plusieurs millions

de francs qui ont été découverts sur le compte d'une personne qui réclamait l'aide sociale. Est-ce qu'on est dans la persécution des pauvres quand on découvre ces choses? Je n'en ai pas l'impression.

Je comprends l'irritation par rapport aux Offices régionaux de placement, dont le fonctionnement est soumis à des contraintes assez fortes. J'aimerais vous rappeler, Madame Freymond, qu'à la différence des agences de placement, les offices régionaux ne travaillent pas pour le profit. Ils travaillent dans un but social, les personnes qui les gèrent ne leur fixent pas des objectifs en termes de gains financiers.

Enfin, j'en viens à la question des travailleurs de l'aide sociale à Lausanne: de qui dépendent-ils? De la Ville ou du Canton? C'est simple, mais c'est compliqué. Ce sont des fonctionnaires de la Ville de Lausanne, mais ils sont payés grâce à une subvention cantonale. La supervision de leur travail est effectuée par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), qui dépend du Département de M. Pierre-Yves Maillard. Je n'ai pas, personnellement, à surveiller précisément l'adéquation du travail du Centre social régional avec les normes édictées par le Canton. C'est le SPAS qui s'en charge, avec des enquêtes diligentées par le Canton, qui vient voir ce qui se passe à Lausanne. Il reste que, en tant que responsable politique du Centre social régional de Lausanne, je suis impliqué dans sa bonne gestion. Je suis responsable, et j'admets cette responsabilité, que le Centre social régional fasse bien son travail.

Le président: – Merci, Monsieur Bourquin. Je constate qu'il n'y a plus de demande de parole. Votre motion d'ordre n'a pas d'objet, Monsieur Rossi. Je considère que la discussion est close et que l'objet est liquidé. Il n'y a pas de résolution, je remercie l'interpellateur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts: «A l'exemple de la majorité des villes suisses, pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Après cette contre-performance de notre Conseil, je vous fais une annonce. Ce n'est pas un scoop de vous apprendre que nous aurons une séance double le 11 novembre.

Je passe aux interpellations urgentes, la première est celle de M^{me} Marlène Bérard, que j'appelle à la tribune.

Elle est intitulée: «Le SSL est-il le Service des Socialistes lausannois?»

Interpellation urgente de M^{me} Marlène Bérard et consorts: «Le SSL est-il le Service des Socialistes lausannois?»⁷

Développement

M^{me} Marlène Bérard (LE): – (*Lit son interpellation.*) Ce week-end, nous avons appris par une source interne de l'Administration communale que le député socialiste Michel Cornut, professionnellement chef du Service social de la Ville de Lausanne, a envoyé un mail à un groupe de son carnet d'adresses, intitulé groupe@ps-vd.ch pour trouver, dit-il – je le cite – «deux cadres valables pour le Service social de Lausanne». Après la description des postes et des profils recherchés, M. Cornut demande à ses contacts de le tenir informé des personnes éventuellement intéressées par les deux postes. Il conclut en disant: «Je vous en serais très reconnaissant!»

Le groupe LausannEnsemble est choqué par cette manière de procéder. Qu'un collaborateur proche du PS soit engagé après un processus de recrutement respectant le Règlement du personnel et le Code de conduite éthique de l'Administration communale est tout à fait admissible. L'employeur est libre d'engager la personne qui lui semble la plus adéquate pour un poste. En revanche, utiliser un réseau politique alors que l'on occupe une fonction de chef de service et ceci avant la parution officielle des postes sur le site intranet de l'Administration communale contrevient clairement aux règles professionnelles et éthiques qu'un chef de service se doit de respecter.

Nous savons que M. Cornut est député socialiste et qu'il est occupé une journée par semaine au Grand Conseil. Nous regrettons vivement en revanche qu'il ne sache pas dissocier ses intérêts politiques de ses intérêts professionnels.

Afin de faire toute la lumière sur cette situation, nous posons les questions suivantes:

1. Est-ce que le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement était au courant de ce mail destiné à des membres de son parti?
2. Si oui, pourquoi n'a-t-il pas réagi contre cette manière de faire?
3. Le directeur était-il conscient/est-il conscient que cette attitude est contraire aux règles professionnelles et éthiques en la matière?
4. Quelles mesures entend-il prendre pour sanctionner l'attitude du député chef de service Michel Cornut?

⁷BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260.

5. A défaut de sanction, faut-il considérer que M. Bourquin cautionne ce genre de pratique ?
6. M. le directeur pense-t-il, comme M. Cornut, qu'« aucune candidature valable » ne pouvait être trouvée à l'interne de l'Administration ou par le biais d'une annonce presse ?
7. Si oui, comment peut-il en juger sans avoir préalablement laissé la possibilité aux personnes intéressées de se présenter aux postes en question ?

LausannEnsemble remercie d'avance la Municipalité de ses réponses et de ses lumières sur les pratiques douteuses au sein du Service social de la Ville de Lausanne.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – (*Lit la réponse municipale.*) Le Service social de Lausanne a mis au concours, le 26 juin 2008, avec parution dans *24 heures*, sur Internet et sur Intranet, un poste de responsable d'une équipe d'assistants sociaux, suite à la promotion de son titulaire, sans parvenir à trouver un candidat répondant aux exigences du poste. Un des candidats a été engagé à un autre poste, pour lequel il avait également postulé, et pour lequel il était qualifié.

Ce poste a été mis au concours une seconde fois, le 18 septembre 2008, avec parution dans *24 heures*, sur Internet et sur Intranet également. Le Service a à nouveau reçu des dossiers de candidatures qui ne paraissaient pas correspondre aux attentes.

Puis un chef d'unité a démissionné, de sorte qu'il fallait désormais trouver non pas une mais deux personnes qualifiées pour assurer la conduite d'une équipe d'assistants sociaux. Le chef de service a alors décidé de faire paraître une troisième offre, retravaillée, sous un format un peu différent, dans *24 heures* du 16 octobre et dans *Le Temps* du 17 octobre 2008. En parallèle, il a signalé, oralement et par e-mail, la vacance des postes à pourvoir à de nombreuses personnes de son réseau personnel et professionnel, parmi lesquelles des députés, mais aussi d'autres personnes susceptibles de parler autour d'elles des postes vacants au Service social de Lausanne.

Ces faits étant précisés, la Municipalité ajoute que dans un grand service comme le Service social, les dossiers de candidature sont généralement adressés au répondant en ressources humaines, qui effectue une première sélection. Ils sont ensuite examinés par les cadres dirigeants concernés, qui reçoivent les candidats. Le chef de service n'intervient qu'en fin de processus si l'un des chefs de domaine ou de secteur concernés le lui demande, ce qui a été le cas en la circonstance.

M. Michel Cornut est entré en fonction en 2004. A la connaissance de la Municipalité, et à sa connaissance à lui,

il n'a engagé ou promu aucun cadre membre du Parti socialiste. Une personne ayant signalé appartenir au Parti radical a été promue à un poste de chef d'unité. Il va de soi que l'appartenance politique ne constitue en aucun cas un critère pour tout poste mis au concours. La formation et les compétences requises sont documentées, le service s'assure méthodiquement que les candidats remplissent les exigences posées. Lorsqu'il éprouve des difficultés à le faire, il peut solliciter l'aide du Service du personnel, par exemple pour des tests, voire celle d'un consultant externe, par exemple pour un *assessment*. A aucun moment, l'appartenance politique n'est évoquée de quelque manière que ce soit.

Cela dit, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. *Est-ce que le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement était au courant de ce mail destiné à des membres de son parti ?*

La réponse est non. Le directeur n'était pas au courant. Le chef du Service social avait cependant informé des lourdes difficultés de recrutement qu'il rencontrait et de la nécessité de publier une nouvelle offre sous un format plus attractif. Il a aussi informé qu'il allait mettre en action son réseau personnel de relations.

2. *Si oui, pourquoi n'a-t-il pas réagi contre cette manière de faire ?*

Il a été signalé que je n'étais pas au courant de cette manière de faire.

3. *Le directeur était-il conscient/est-il conscient que cette attitude est contraire aux règles professionnelles et éthiques en la matière ?*

La sollicitation d'un réseau personnel par un chef de service pour susciter des candidatures qui demeurent traitées strictement selon la procédure en vigueur ne contrevient, à ma connaissance, à aucune règle formelle. « Réseauter » est d'ailleurs une qualité attendue des chefs de service de l'Administration. D'un point de vue éthique, elle ne serait condamnable que si elle conduisait à des préférences injustifiées, à une sélection selon des critères étrangers aux exigences de l'Administration communale, ce qui n'a pas été le cas en la circonstance. La Municipalité reconnaît toutefois que l'activation d'un réseau par le biais d'un courriel envoyé collectivement est maladroite et regrette cette manière de procéder.

4. *Quelles mesures entend-il prendre pour sanctionner l'attitude du député chef de service Michel Cornut ?*

La Municipalité rappelle tout d'abord qu'elle a autorisé M. Michel Cornut à exercer un mandat de député, d'une part. Malgré l'exercice de ce mandat, l'intéressé travaille à sa satisfaction. Elle n'entend pas sanctionner M. Michel Cornut pour avoir sollicité son réseau de connaissances.

Elle relève le caractère tout à fait exceptionnel de cette démarche. Néanmoins, il sera demandé à M. Michel Cornut de s'abstenir de ce genre de démarches pour la suite.

5. *A défaut de sanction, faut-il considérer que M. Bourquin cautionne ce genre de pratique ?*

Je ne cautionne en aucun cas une pratique telle que celle décrite par M^{me} l'interpellatrice. Il serait strictement intolérable, et je ne tolérerais pas, que l'on court-circuite une procédure de mise au concours pour faire jouer des réseaux personnels, et en particulier des réseaux politiques. Ce n'est pas ce qui s'est passé, comme la rectification et la mise au point que j'ai lues en début de cette réponse vous permettent de constater.

6. *M. le directeur pense-t-il, comme M. Cornut, qu'« aucune candidature valable » ne pouvait être trouvée à l'interne de l'Administration ou par le biais d'une annonce presse ?*

M. Cornut n'a jamais pensé qu'aucune candidature valable ne pouvait être trouvée à l'interne de l'Administration ou par le biais d'une annonce presse. Au sein du Service social, la vacance des postes et la nécessité de les repourvoir étaient connues de tous. Ce sont des postes bien visibles qui ont été repourvus, dans le cadre d'une réforme du Service social sur laquelle les employés du Service ont été largement informés. Au-delà, les postes ont été annoncés via presse, Intranet et Internet. Il va sans dire que les candidatures internes à l'Administration et au Service social lui-même ont été traitées selon la procédure normale. Et celles qui seraient encore à venir le seront également. M. Cornut a même reçu un collaborateur, dont la candidature avait été écartée, afin de lui exposer les raisons de la décision prise ; le collaborateur en question a déclaré comprendre les explications fournies.

7. *Si oui, comment peut-il en juger sans avoir préalablement laissé la possibilité aux personnes intéressées de se présenter aux postes en question ?*

Comme indiqué plus haut, les personnes intéressées travaillant au sein de l'Administration ont pu se présenter aux postes en question, qui étaient mis au concours de manière parfaitement publique et transparente, et elles l'ont fait.

Ces réponses étant apportées, la Municipalité se permet de demander respectueusement au Conseil communal d'éviter de fonder des interventions politiques sur des mails anonymes. Chacun sait que depuis des années, et déjà avant l'entrée en fonction de M. Cornut, des mails anonymes sont diffusés contre le Service social et ceux qui le dirigent. Le contenu en est le plus souvent tendancieux, voire diffamatoire. La Municipalité condamne fermement ce procédé. Elle signale au Conseil communal que les organisations du personnel, avec lesquelles elle entretient un partenariat social constructif, condamnent également ces manières de faire, dès lors que l'auteur ou les auteurs de ces messages

anonymes ne représentent qu'eux-mêmes et non le personnel communal. En l'occurrence, un contact direct avec le municipal concerné aurait permis à M^{me} l'interpellatrice d'être renseignée pleinement sur la manière dont les choses se sont passées et d'éviter un écho public à un message anonyme fallacieux.

Discussion

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) : – Comme M^{me} Bérard, j'ai reçu ce mail le 25.10 à 17 h 15. Dès le moment où je lis l'adresse de la personne qui me l'envoie, qui dit s'appeler Michel Thordu – ça laisse un peu songeur – et la signature, Lise Zen, il m'apparaît évident que cela ne mérite pas une intervention au Conseil communal. Ce n'est pas une agression à votre égard, je ne dis pas que vous avez tort de le faire. Néanmoins, ma première réaction a été de téléphoner à M. Bourquin, qui malheureusement n'était pas à Lausanne à ce moment. Il m'a rappelée dimanche soir.

Recevant un mail aussi tendancieux, avec des propos proches de la diffamation – mais en effet, on ne peut pas savoir s'il n'y a pas là une part de vérité aussi – ma première réaction a été de m'adresser directement à M. Bourquin pour en savoir plus. Je regrette beaucoup que des mails anonymes soient très rapidement transmis à la presse, plutôt que de téléphoner directement à la personne concernée ou de lui en parler entre quat'z-yeux.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Je voudrais m'associer à l'indignation de l'interpellatrice à l'égard de telles pratiques, que je trouve non conformes aux règles de l'éthique. Commencer à faire du « réseautage » dans un contexte d'appel de candidature, c'est créer une concurrence déloyale vis-à-vis de ceux qui n'ont pas la chance d'être dans le carnet d'adresses privilégié d'un chef de service. Cette manière est d'autant plus regrettable que le Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC) prévoit à son article 6, al. 2, que si on ne trouve pas quelqu'un de satisfaisant, on remet une annonce. On ne va pas avertir ses petits copains qu'il y a une place vacante. C'est une distorsion d'autant plus grande dans ce cas qu'il s'agit d'une annonce à des membres du Parti socialiste. C'est d'autant plus regrettable qu'il y a une année déjà, des suspicions planaient sur la tendance à préférer certaines accointances idéologiques et politiques. Je trouve cela très dommage.

Je trouve également très maladroit de dire qu'on cherche un candidat « capable », ce qui signifie qu'il n'y a personne dans l'Administration capable de remplir cette fonction. C'est extrêmement désobligeant. Ne me dites pas que j'interprète mal le texte puisque M. le municipal a dit il y a une année que la Municipalité reconnaît aux chefs de service la capacité de discerner parmi leurs subordonnés les personnes capables d'occuper de nouveaux postes. C'est donc en toute connaissance de cause, et parce qu'il considérait qu'il n'y avait pas de gens « capables » dans son service, que le chef en question a fait sa démarche.

Ensuite, je commence à avoir des doutes sur la manière dont ce chef gère son service. Je prends un autre exemple, que je pourrais qualifier de manipulation. J'apprends notamment qu'un poste a été mis au concours, il y a quelque temps, avec un descriptif faisant appel à une qualification tout à fait standard. Les gens qualifiés du Service social, qui avaient suivi des écoles spécialisées, auraient pu prétendre à ce poste, puisque aucune qualification n'était demandée dans cette offre. Finalement, c'est une personne universitaire qui a obtenu le poste. Je vous laisse estimer la motivation pour le reste du personnel, puisque plusieurs personnes auraient pu poser leur candidature. J'ai de sérieux doutes sur la conduite de ce service.

M^{me} Bérard parle de sanctions. La Municipalité ne pense pas en prendre. Je suis choqué d'apprendre qu'une employée du Service social, qui a commis une petite erreur en communiquant des renseignements sur l'aide qu'une personne avait reçue – c'était pour des questions de logement, la question était si elle recevait une aide, la réponse a été oui – a été suspendue immédiatement. Pourtant, le service autorise la diffusion de numéros de téléphone à un institut privé, certes avec l'accord des personnes concernées, mais cela signifie que des informations sur des personnes qui ont touché l'aide sociale en 2005 et 2006 sont traitées par des privés. Je trouve cela aussi grave que de dire si une personne touche ou non de l'aide sociale, par exemple, pour qu'elle obtienne un appartement.

Je suis très frustré des réponses de M. Bourquin. Ça me rappelle ce qui s'est dit il y a une année, circulez, il n'y a rien à voir. A mon avis, une remise à l'ordre doit être faite au sein de ce service. J'en veux aussi pour preuve de nombreux départs, des frustrations, la mise en place de structures, qui ne sont pas d'accompagnement, dans une organisation en mutation. Il est très difficile de faire changer les gens, mais, justement, cela passe par une meilleure communication. Actuellement, on aligne des erreurs de gestion, des erreurs de communication, et je le regrette.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Mon intervention sera beaucoup moins longue que celle de M. Perrin, je voudrais seulement attirer l'attention du Conseil, et celle du municipal, sur le fait que, contrairement à ce qu'on a pu laisser croire, le mail n'est pas plein d'accusations fausses et diffamatoires. Le mail qui nous a été adressé contient un véritable courriel d'un chef de service. Alors qu'on ne vienne pas dire que l'interpellatrice se fonde sur des accusations déplacées. Nous avons reçu aujourd'hui des explications de M. le municipal sur la manière dont la procédure avait été mise en place, soit. Il n'empêche qu'on ne peut contester l'authenticité de la pièce qui a déclenché l'indignation de l'interpellatrice, c'est un e-mail adressé par un chef de service au parti auquel il appartient.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Pour commencer sur un ton plus léger : il est intéressant d'entendre parler de « réseautage » ! Phénomène très à la mode, le réseautage à l'engagement reste, autant que je sache, l'apanage de nombreux

milieux économiques. Il est assez cocasse d'entendre la droite soutenir qu'il est condamnable quand il s'agit d'engager du personnel. Là, il s'agit d'une Administration, donc on parle d'autre chose. Mais le « réseautage » ne devrait pas faire l'objet de jugements, d'a priori et de généralités, parce qu'il fait partie de la vie de plusieurs personnes ici, employées d'entreprises privées.

M. Bourquin a parfaitement clarifié la situation dont nous débattons ce soir. Le chef de service, Michel Cornut, n'a pas engagé des procédures non réglementaires, qui seraient condamnables. Néanmoins, le groupe socialiste trouve cette manière de faire maladroite et déplore l'envoi de ce mail. Il ne souhaite pas que cette méthode passe inaperçue. A mon avis, elle est contre-productive, pour le service, pour la personne qui en est à l'origine, mais aussi pour le Parti socialiste et pour l'avenir des procédures d'engagement dans ce service.

Aller plus avant dans une discussion sur un chef de service, à partir de rumeurs infondées et mensongères qui n'ont rien à voir avec cet événement, en fin de soirée, me semble insultant et inapproprié. Je ne souhaite vraiment pas engager la discussion plus avant sur des faits concernant un chef de service qui, à notre connaissance actuelle et jusqu'à preuve du contraire, fait bien son travail.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je crois que M. le municipal s'est exprimé là-dessus, mais je n'en suis pas absolument certain : le mail a-t-il été envoyé uniquement à l'adresse évoquée par M^{me} Bérard ou encore à d'autres personnes ? Je parle du message d'origine, pas du courriel caviardé.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Monsieur Perrin, vous avez fait allusion à un certain nombre de choses qui m'échappent. Je serais heureux que vous me donniez les informations directement, car je ne vois pas à quoi vous faites allusion.

Le Conseil communal recevra une information complète à ce sujet : le Centre social régional est en train de changer, les tâches confiées aux assistants sociaux sont modifiées, comme les tâches confiées aux administratifs. Dans ce processus, nous portons une grande attention à la communication et à une information précise du personnel. Dans l'esprit du chef de service et le mien, il est évident que sans une communication transparente sur ce que nous voulons faire, nous courons à l'échec. Je suis donc surpris qu'on dise qu'il n'y a pas de communication, etc. Ces affirmations me semblent peu fondées. Je rappelle que les premières accusations de copinage politique à l'encontre de Michel Cornut, aussi formulées par un mail anonyme, étaient infondées : la personne qu'on accusait ou dont on affirmait qu'elle était de la même « église » et du même parti que M. Michel Cornut n'appartient à aucune église – M. Cornut non plus, à ma connaissance – et n'appartient en tout cas pas au Parti socialiste. Ni à aucun parti représenté ici. Je peux l'attester. Cette personne est strictement apolitique.

Maintenant, c'est le même type d'affirmation: sur une maladresse de communication – je rejoins parfaitement M^{me} Peters, je l'ai dit dans ma réponse – on laisse entendre que les nominations au Service social se font en fonction des orientations politiques. Je le répète: il n'y a eu aucune nomination d'un membre du Parti socialiste dans les cadres du Service social de Lausanne depuis 2004, en tout cas depuis que je suis en fonction. Et je connais l'organigramme, parce que je m'occupe de ce qui se passe dans mes services: il n'y a pas, à part Michel Cornut, un seul membre du Parti socialiste parmi les cadres de cette Direction. Il y a des membres d'autres partis, en effet, mais pas du Parti socialiste.

Pour la question soulevée par M. Hubler, ce mail a été envoyé uniquement aux membres du groupe socialiste du Grand Conseil.

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Je suis un peu étonnée des arguments qui nous sont présentés. D'un côté, M. Bourquin nous dit que oui, nous sommes un peu habitués à ce genre de choses, c'est-à-dire à des e-mails qui peuvent partir d'une source interne de l'Administration. Cela signifie qu'il est conscient qu'il y a des problèmes au sein de son service. Ces e-mails ne partent pas pour rien, il n'y a pas de fumée sans feu. Nous sommes là aujourd'hui pour demander pourquoi. Si M. Bourquin n'est pas du tout conscient des problèmes au sein de son service, c'est inquiétant. C'est grave, car ça voudrait dire qu'il n'est pas conscient qu'une partie de ses collaborateurs ne sont pas satisfaits de l'ambiance de travail qui règne au sein du SSL.

Deuxièmement, Monsieur Bourquin, vous reconnaissez le caractère extraordinaire de cet e-mail. Vous nous assurez qu'il n'a été envoyé qu'à des membres du Parti socialiste vaudois. Mais vous venez de nous dire que vous n'étiez pas au courant que ce mail était parti! Donc comment pouvez-vous nous assurer ce soir que ce message n'a été envoyé qu'à des membres du PS si vous n'étiez pas au courant de son envoi? J'aimerais quelques précisions sur ce sujet.

Enfin, étant donné que nous ne sommes pas satisfaits des réponses municipales, nous déposons deux résolutions. Je vous les lis:

Résolution 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe par écrit des mesures qui seront prises pour rétablir le climat de confiance nécessaire à la bonne marche du Service social de la Ville de Lausanne.

Résolution 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rappelle aux membres de son Administration, en particulier à ses chefs de service, les règles applicables lorsqu'un poste doit être repourvu et veille à leur stricte application.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Vous vous

méprenez si vous pensez que je ne suis pas conscient qu'il y a des problèmes au Service social, Madame. Des indicateurs évidents, turn-over et absentéisme – j'y suis attentif depuis mon entrée en fonction – montrent qu'il y a des problèmes dans ce Service social. Personne, et moi le premier, ne cherche à le nier.

La question posée par l'interpellation d'aujourd'hui ne porte pas sur les problèmes du Service social, mais sur la manière dont on y nomme les gens. Nous sommes en train de déplacer la problématique. Une des raisons de la mise en œuvre d'une réforme profonde du Service social est précisément la nécessité de répondre à ce malaise, pour que les assistants sociaux qui quittent leur poste en trop grand nombre restent et puissent faire un travail positif du point de vue de leur existence professionnelle.

Madame, vous avez eu l'obligeance de me transmettre votre interpellation urgente avant cette séance. Je vous en remercie. Dès lors, j'ai posé des questions à M. Cornut, je lui ai demandé à qui avait été adressé ce mail. M. Cornut m'a répondu qu'il avait été adressé aux membres du groupe socialiste. C'est comme ça que je le sais. Quand on me pose des questions assez tôt, je me renseigne afin de répondre de manière précise au Conseil communal.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Je suis satisfaite de la clarté des réponses. Pour les résolutions – d'où ma précision préliminaire – la deuxième ne me pose pas de problème. La plupart des chefs de service n'ont pas besoin qu'on leur rappelle les règles, parce qu'ils les connaissent. C'est peut-être un peu insultant pour leurs compétences professionnelles, mais si on leur rappelle des règles qu'ils connaissent déjà, ça ne peut pas leur faire de mal, ça peut juste les ennuyer un peu. Donc je peux vivre avec cette résolution et la voter, si cela peut permettre une certaine harmonie dans ce Conseil.

En revanche, l'énoncé de la première me pose quelques problèmes. On y parle de «mesures qui seront prises pour rétablir le climat de confiance». On présuppose donc que le climat de confiance, dans sa généralité, n'existe actuellement pas. Il me semble que cette histoire de mail ne permet pas de l'affirmer. «Nécessaire à rétablir la bonne marche du service» inclut que le service ne marche pas. Sur la base des données peu scientifiques et totalement subjectives que nous avons pour juger de la bonne marche du service, je ne pourrai pas voter cette résolution.

Je refuserai donc la première et je voterai la deuxième.

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Je remercie M^{me} Peters de soutenir la deuxième résolution. Quant à la première, il me semble avoir entendu ce soir M. Bourquin reconnaître qu'il y avait des problèmes au sein de son service. C'est une manière de reconnaître aussi que le climat n'est sans doute pas tout à fait optimal. Donc je ne comprends pas pourquoi vous n'entrez pas en matière sur la première résolution.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – Je voulais dire exactement la même chose que M^{me} Bérard.

Le président: – La discussion est-elle encore demandée sur les deux résolutions? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Nous allons les voter séparément. De manière électronique, si nous y arrivons.

Celles et ceux qui soutiennent la première résolution votent oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 38 oui, 30 non et 5 abstentions vous avez accepté cette première résolution.

Nous allons passer... (... rumeurs, brouhaha...) Monsieur Ostermann, je vous ai entendu de loin, sans que vous ayez demandé formellement la parole. Je ne sais pas très bien ce qu'on peut faire... On ne peut pas revoter un objet. Vous vous plaignez du bruit. Nous allons essayer de faire silence pour la deuxième résolution, dès que possible. J'espère que le problème d'affichage ne vous trouble pas pour le vote, tout de même! Laissez à M. Voiblet non la paternité, mais l'affichage actuel sur l'écran. Nous votons sur la deuxième résolution, qui concerne l'interpellation de M^{me} Bérard. Celles et ceux qui soutiennent cette proposition le manifestent en votant oui, celles et ceux qui la condamnent votent non.

(Le vote est ouvert, plus clos.)

C'est donc par 56 oui, 15 non et 8 abstentions que cette résolution a été acceptée. L'objet est liquidé. Merci à l'interpellatrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Marlène Bérard (LE)
«Le SSL est-il le Service des Socialistes lausannois?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe par écrit des mesures qui seront prises pour rétablir le climat de confiance nécessaire à la bonne marche du service social de la Ville de Lausanne.»

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rappelle aux membres de son Administration, en particulier à ses chefs de service, les règles applicables lorsqu'un poste doit être repourvu et veille à leur stricte application.»

Le président: – Nous pouvons passer à notre deuxième interpellation urgente, et nous en aurons fini pour ce soir. J'appelle M. Fabrice Ghelfi à la tribune pour son interpellation, qui porte sur la crise financière et ses conséquences économiques pour notre environnement.

Interpellation urgente de M. Fabrice Ghelfi et consorts sur la crise financière et ses conséquences économiques pour notre environnement⁸

Développement

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – *(Lit son interpellation.)* Le monde traverse une crise financière d'une extrême gravité, chacun le sait. De larges pans du système financier sont en voie d'écroulement et les ondes de choc de cette chute atteignent désormais l'économie réelle. Les Etats-Unis sont entrés en récession, l'Union européenne suit et notre ministre de l'Economie, M^{me} Leuthardt, annonce que des secteurs importants pour la Suisse (l'industrie notamment) vont au devant d'importantes difficultés. En définitive, cette crise va provoquer davantage de chômage, d'insécurité et de pression sur le marché du travail. Les perspectives économiques, sociales et environnementales pour 2009 sont sombres.

Cette crise n'est pas le résultat d'un malheureux concours de circonstances, pas plus qu'elle ne peut se réduire à quelque défaillance d'un système de contrôle, des agences de notation ou à des erreurs d'acteurs individuels. Elle résulte d'une domination sans partage du secteur financier sur l'économie réelle. Celle-ci remonte aux années 1970 et à l'abolition de tout contrôle sur les mouvements de capitaux. Depuis, les institutions financières et leurs mécanismes ont connu une expansion rapide grâce au développement massif des actifs financiers et de l'endettement et à la recherche de bénéfices hors normes.

Historiquement, les marchés financiers et les bourses ont été créés pour permettre à des entreprises de financer leur croissance et d'obtenir du capital. En quelque sorte, ils étaient subordonnés à l'économie réelle. Depuis un peu plus de trente ans, ce rapport a été inversé. Priorité a été donnée aux marchés financiers et à ses instruments de création de bénéfices dans une logique de maximisation des profits immédiats.

De surcroît, cette mobilité parfaite du capital financier, résultat des politiques néolibérales, a créé une concurrence planétaire entre entreprises, entre Etats, entre leurs systèmes sociaux et fiscaux, entre les travailleurs de différentes parties du monde dans un rapport de forces favorable au patronat et au profit du développement d'inégalités sociales et de vagues de privatisation.

⁸BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260.

Aujourd'hui, l'échec du dogme de la finance est patent et ses conséquences sont dramatiques : la confiance est sapée, des milliards se sont évaporés et des milliers d'emplois seront progressivement sacrifiés. Au milieu de cette tempête, les anciens capitaines de ce paquebot financier avouent leur incapacité à maîtriser la bête qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer. Les poches souvent pleines, ils abandonnent la barre et – ironie du sort – appellent l'Etat à la rescousse. Les milliards des collectivités publiques deviennent tout à coup très appréciés et la dette publique n'apparaît plus si grave.

Dans ce contexte, il serait pour le moins surprenant que la Ville de Lausanne soit épargnée. Je pense en particulier au fait que les recettes de la Ville seront touchées parce que tant l'impôt des personnes morales que celui des personnes physiques subiront les effets de la crise et de l'augmentation attendue du chômage. Par ailleurs, personne ne peut aujourd'hui exclure des conséquences en cascade de la part d'autres collectivités publiques. Ainsi, si la fièvre devait atteindre les finances cantonales ou si la Banque nationale suisse devait encore plus s'engager sur sa fortune, rien ne permet d'exclure des retombées sur le ménage communal. C'est pourquoi, je pose les questions suivantes à la Municipalité.

1. Parmi ses relations bancaires, la Municipalité compte-t-elle des institutions en difficulté et juge-t-elle que cette situation peut comporter des risques ?
2. Quelles conclusions tire la Municipalité de l'analyse de la situation actuelle ? La Municipalité peut-elle estimer les effets qu'aura la crise des marchés sur sa situation financière en séparant les conséquences de court terme (deux ans, dont le budget 2009) de celles de moyen terme (cinq ans) ?
3. D'une manière générale, pense-t-elle qu'elle va au devant de difficultés en matière de crédits ?
4. La Municipalité peut-elle estimer les effets qu'aura la crise des marchés sur la situation financière de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) en termes de stratégie de placement ou de stabilité financière ? La CPCL va-t-elle orienter différemment sa politique de recherche de conseils pour ses placements ?
5. Les agences de notation ne sont pas des auditeurs ; elles sont payées pour donner un avis après avoir analysé des états financiers. La Municipalité y a recours depuis plusieurs années pour obtenir un rating. Compte tenu que le rôle de ces agences est fortement critiqué à cause de la crise, quelles sont les réflexions de la Municipalité en cette matière et compte-t-elle poursuivre sur la voie de la notation ?
6. La Municipalité peut-elle s'engager à tenir la Commission des finances du Conseil communal informée du développement de cette situation ?

Je la remercie d'avance pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Quels que soient les mérites que votre Conseil attribue à la Municipalité, penser qu'elle peut répondre de manière précise et sûre à une question comme la question 2, sur les conséquences à deux ou à cinq ans de la crise pour la Ville, serait lui prêter des pouvoirs tels qu'elle s'enrichirait beaucoup plus en investissant tout de suite sur le marché mondial ! Contrairement aux autres, elle aurait l'avantage de connaître les choses, et celui qui les connaît peut faire des affaires extraordinaires à la Bourse. S'il les sait avant...

La crise que nous connaissons actuellement a des caractéristiques très particulières, parce que l'ensemble des banques centrales, d'une part, et, d'autre part, les gouvernements, par des réunions bilatérales qui auront encore lieu en novembre, essaient d'accompagner systématiquement les événements par des trains de mesures. Certes, ces événements sont créés en grande partie par les fameuses *subprimes*, mais la valeur totale de celles-ci représente assez peu par rapport à la valeur théorique de l'économie mondiale. Ce sont le pourrissement de ce dossier dans les spéculations dont a parlé M. l'interpellateur, et l'absence de parachute dans l'avion avant qu'il s'écrase au sol, qui créent les problèmes actuels. Malgré tout, la valeur de ces *subprimes* n'est pas nulle. Elle est d'autant plus basse que la panique est grande, et d'autant plus grande, sans forcément atteindre la valeur de départ, si la confiance venait à se restaurer.

Il y a une dimension psychologique dans le débat boursier. Il faudrait peut-être former en urgence des psychiatres pour traders – ils en ont besoin, vu les pressions qu'ils subissent – voire pour investisseurs. Malheureusement, ce serait sans effet parce que les jeux de tests et les paniques l'ont emporté ces dernières semaines sur toute autre considération.

Le fait que les gouvernements agissent tous ensemble pose des questions inédites. Les *subprimes* ont montré que la valeur des choses, dans l'économie moderne, est exactement égale à celle que les gens lui attribuent. Une chose qui ne vaut rien, mais à laquelle une forte valeur est attribuée, finit par l'acquérir. Une autre chose, de très grande valeur, mais à qui on n'en attribue plus, finit par ne plus en avoir. Ce sont les paradoxes d'un système économique qui n'est plus vraiment lié à l'économie réelle, comme l'a dit M. l'interpellateur.

Dans cette perspective, prédire ce qui va se passer relève de l'utopie. Normalement, on crée beaucoup d'argent, mais très peu par rapport à la valeur théorique de l'économie, qui avait crû de quelque 50 % ces cinq à six dernières années, passant de 120 à 180 – je ne sais plus si ce sont des trillions ou des quadrillions, comme c'est un facteur 1000, je ne m'aventure pas à donner le vrai chiffre... Mais depuis

quelque temps, cette valeur a déjà diminué au moins d'autant, nous ramenant aux valeurs historiques. Dans ces circonstances, quel effet cette création massive de monnaie par tous les gouvernements peut-elle avoir? Ça peut compenser les valeurs qui ont disparu, et normalement ça devrait déboucher sur de l'inflation, avec d'autres problèmes, mais on n'a jamais connu de situation pareille. De futurs prix Nobel d'économie expliqueront après coup ce qui s'est passé, comme cela arrive souvent dans cette discipline.

Des mesures coordonnées de relance peuvent avoir des effets diversifiés. La plongée des cours du pétrole, après leur surchauffe, peut aussi avoir des effets de levier dans l'autre sens, jusqu'à ce que ça reparte dans le premier. Tout est perturbé et aucun pronostic ne peut être fait. Dans six à douze mois, on pourra voir émerger des tendances encore plus graves que celles d'aujourd'hui, et on pourra rétrospectivement dire que c'était la fin de la société de consommation. On peut aussi imaginer, à l'inverse, que des effets de levier domino et l'invention d'un médicament pour redonner la forme aux investisseurs déprimés fassent que cette crise ne laisse que peu de traces. La Municipalité n'est évidemment pas capable – elle le sera dans une année, comme tout le monde! – de décrire ce genre de phénomènes.

Cela dit, la Municipalité répondra en toute modestie à M. l'interpellateur. Mais avant de passer aux questions, quelques mots sur les recettes fiscales. En 2009, les recettes fiscales issues de personnes physiques en Suisse ne devraient normalement, sauf licenciements par dizaines de milliers de personnes à la fois – ce qui paraît peu probable, sauf aggravation dans le *worst-case*, comme on dit en anglais – ne devraient normalement avoir que peu d'effets. La plupart des patrons pensent encore aujourd'hui compenser l'inflation, voire un peu au-delà. En effet, avec la chute des prix du pétrole, l'inflation pourrait se tasser en fin d'année. Pour les recettes émanant des personnes morales, la Banque cantonale vaudoise a remplacé l'UBS, et la Municipalité, qui a élaboré son budget en août sur la base des indications du Canton, a estimé pour 2009 un montant identique à celui de cette année. Pour cette année, sauf événement sur l'extrême fin de l'année, il est vraisemblable que nous atteignons les chiffres prévus. Prévoir aujourd'hui l'éventualité d'événements du type de ceux que nous avons connus en 2001 – où en six mois, le bénéfice des personnes morales avait fondu de Fr. 30, voire 40 millions – est évidemment impossible. Nous ne savons pas non plus si les effets de la crise sur les carnets de commandes seront limités, voire nuls. La Municipalité est consciente des risques, elle va observer la situation au fur et à mesure, mais elle ne peut pas donner de pronostic définitif.

Je réponds maintenant aux questions.

1. Parmi ses relations bancaires, la Municipalité compte-t-elle des institutions en difficulté et juge-t-elle que cette situation peut comporter des risques?

Contrairement à la Caisse de pensions, sur laquelle nous reviendrons dans un instant, la Municipalité a contracté essentiellement des emprunts. Elle en a notamment auprès d'une compagnie européenne qui a été sauvée par le gouvernement français et un autre. Si d'aventure des emprunts devaient disparaître, on peut imaginer qu'un repreneur tentera de les faire rembourser. Ce n'est pas la même chose que perdre des actifs. Compte tenu de la situation actuelle du marché, il n'est pas sûr que le taux d'intérêt qui serait demandé soit supérieur à l'actuel. Il est même vraisemblable que l'emprunt serait repris aux mêmes conditions. Il n'y a donc pas de risques évidents, sauf dans des scénarios improbables – mais il est vrai que ce qui s'est passé l'est aussi – et des conséquences en cascade que les experts financiers n'ont pas imaginées aujourd'hui.

2. Quelles conclusions tire la Municipalité de l'analyse de la situation actuelle? La Municipalité peut-elle estimer les effets qu'aura la crise des marchés sur sa situation financière en séparant les conséquences de court terme (deux ans, dont le budget 2009) de celles de moyen terme (cinq ans)?

Je l'ai dit en introduction, si la Municipalité était capable de répondre à une telle question, ses membres seraient bien meilleurs que tous ceux qui font les marchés financiers et seraient donc très riches! S'ils restent à leur fonction, c'est qu'ils n'en sont pas capables. La Municipalité préfère dire qu'elle va continuer à observer de très près la situation. Eventuellement, et sans se livrer à des considérations procycliques – ce ne serait pas très responsable – elle prendra des mesures lorsque des indications un peu plus précises émergeront.

3. D'une manière générale, pense-t-elle qu'elle va au devant de difficultés en matière de crédits?

Sauf effondrement de l'ensemble des économies, y compris des économies liées aux banques, les emprunts publics devraient, pour les prêteurs, avoir plutôt plus de valeur qu'auparavant, parce qu'ils paraîtront plus sûrs. Il suffit d'observer l'afflux actuel dans les banques cantonales, qui en sont bientôt à refuser les crédits parce qu'elles ne savent plus où les placer. Il n'y a donc aucune raison de penser que la Municipalité rencontrera des difficultés pour renouveler ses emprunts. Sinon, évidemment – mais il ne faut pas le dire trop fort, ça va encore créer des paniques – auprès des deux banques cautionnées, puisque, maintenant, le crédit interbancaire est garanti par les gouvernements. Des gens vont peut-être retirer leur argent d'un établissement pour le mettre ailleurs, et ceux qui sont ailleurs, qui ne savent pas où le mettre, le replaceront dans l'établissement d'origine. Mais ce sera avec la garantie des gouvernements. C'est ce qu'on appelle la rationalité économique et financière!

4. La Municipalité peut-elle estimer les effets qu'aura la crise des marchés sur la situation financière de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) en termes de stratégie de placement ou de stabilité financière?

La CPCL va-t-elle orienter différemment sa politique de recherche de conseils pour ses placements ?

La CPCL est bien gérée, c'est son taux de couverture initial qui posait problème. Je tiens à le préciser parce que j'ai vu l'accusation rituelle de mauvaise gestion de la CPCL réapparaître dans une conférence de presse aujourd'hui.

La CPCL place une part de ses fonds dans le domaine immobilier. Celui-ci ne subit pas de pertes pour l'instant, et je n'ai pas de raison de penser qu'en Suisse c'est surtout la région lémanique qui serait frappée, sauf catastrophe économique du type des années 30. Pour le reste, nous partageons des systèmes de fonds de fonds avec les Retraites populaires et les autres grandes institutions vaudoises. Le rendement de ces fonds de fonds à fin septembre présente une perte de 5,8%. Dans l'ensemble de la Suisse, les pertes vont de 5 à 12%, dont plus de 10% pour plusieurs institutions réputées bien gérées en Suisse alémanique. En termes de gestion, nous avons donc l'impression, de faire plutôt mieux que d'autres dans la catastrophe. Par chance, et parce que nous avons les bons partenaires. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison de changer la stratégie de placement. Il serait absurde, surtout maintenant, de retirer des valeurs du marché des actions au moment où elles sont très basses, si basses qu'on peut raisonnablement supposer qu'elles remonteront un jour ; sauf faillite, évidemment. Tant pour les obligations que pour les actions, le danger de ce genre de placements est qu'il y ait une nullification de valeur, et non une fluctuation de valeur. C'est une gestion très diversifiée, qui a limité à la fois les risques et les baisses de rendement. Comme c'est une des meilleures pratiques de Suisse en ce moment, nous ne voyons pas de raison d'en changer.

5. *Les agences de notation ne sont pas des auditeurs ; elles sont payées pour donner un avis après avoir analysé des états financiers. La Municipalité y a recours depuis plusieurs années pour obtenir un rating. Compte tenu que le rôle de ces agences est fortement critiqué à cause de la crise, quelles sont les réflexions de la Municipalité en cette matière et compte-t-elle poursuivre sur la voie de la notation ?*

La Municipalité n'a pas pris de décision à ce propos. Elle observe que les banques qui prêtent – car elles prêtent, malgré tout ce qui s'est dit et jusque dans cette interpellation – font leur propre cotation financière, ou demandent des expertises à ces agences pour avoir une diversification suffisante de l'offre. Ces établissements restent utiles, malgré le discrédit certain qui les frappe, en particulier avec les *subprimes*. Pour l'instant, la Municipalité prévoit de maintenir cette notation, elle reste toutefois attentive, et décidera s'il y a lieu d'évoluer, à un moment donné.

6. *La Municipalité peut-elle s'engager à tenir la Commission des finances du Conseil communal informée du développement de cette situation ?*

La réponse est évidemment oui.

Discussion

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je ferai deux brèves observations sur ce sujet d'une haute complexité. Nous verrons si une résolution est déposée et si nous devons encore prolonger la discussion pour essayer de démêler l'écheveau.

D'abord, je constate une certaine contradiction entre le caractère rassurant des propos du syndic sur le renouvellement des emprunts et les quatre petites lignes figurant dans le budget 2009, qui expliquent qu'il y a un renchérissement du service de la dette à partir du moment où les emprunts actuels sont en renégociation et où les taux risquent d'être moins favorables. Il faudrait clarifier cette petite divergence, le service de la dette étant un poste très important du budget communal.

Le deuxième point, c'est celui de la Caisse de pensions. C'est la bouteille à encre et je veux bien qu'on dise que l'influence de la crise financière n'est pas énorme sur les valeurs et sur la stratégie de placement. Néanmoins, dans le plan annoncé depuis belle lurette – nous attendons le préavis depuis un an – on nous parle d'un rendement de 4,5 à 4,8%. C'est le rendement nécessaire pour garantir que les mesures d'assainissement, qui ne revoient pas le plan de prestations, aboutissent au taux de couverture souhaité. Vu les circonstances, je me demande sérieusement si le rendement sur lequel se sont fondés la Municipalité et la Caisse de pensions, pourrait être tenu. Certes, la dévaluation des titres n'a pas forcément à voir avec leur rendement, mais que ce soit au niveau immobilier, au niveau des obligations ou des actions, je doute fortement que cette hypothèse puisse être sérieusement maintenue.

M. Axel Marion (LE) : – M. le syndic nous a expliqué qu'il était très difficile, en l'état, de définir les conséquences de la crise pour la suite de l'activité économique et financière de la Ville de Lausanne. Aujourd'hui même, le Conseil d'Etat a publié une planification financière pour les trois prochaines années, dans laquelle il établit qu'à partir de 2011, le Canton devrait retourner dans les déficits. Ma question porte davantage sur le fonctionnement des finances de la Ville. La Municipalité travaille de budget annuel en budget annuel ; la crise dans laquelle nous entrons, qui complique la planification financière de la Ville, ne rendrait-elle pas utile l'existence d'un document ou d'une stratégie de planification financière à moyen terme ? Le syndic pourrait-il s'engager à nous donner, à terme, une réponse à cette question ?

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Il est dommage de faire ce débat maintenant, mais j'y participe volontiers. Il mériterait peut-être une préparation au sein des groupes. Les questions posées sont justes, et mériteraient une analyse plus pointue.

Je reviens sur une réponse de M. le syndic, qui m'inquiète. Il estime que la Caisse de pensions est bien gérée. Or c'est la caisse qui a le taux de couverture le plus bas de Suisse.

Elle est peut-être bien gérée, mais sa situation est quand même problématique. Le problème est d'autant plus récurrent que pratiquement 45% des actifs de cette Caisse de pensions sont en actions et en obligations, suisses et étrangères, selon le rapport d'activité 2007. Au 1^{er} janvier 2007 – je vois le syndic hocher la tête – nous avons des actions suisses pour Fr. 172 millions, des actions étrangères pour Fr. 113 millions, des obligations suisses pour Fr. 81 millions, des obligations étrangères pour Fr. 110 millions. C'était la situation au début de l'année. Je ne vous raconte pas dans quelle situation sont maintenant les marchés financiers! Le taux de couverture de la caisse doit donc être très, très, très bas aujourd'hui. Je veux bien qu'on donne d'autres chiffres. Si la caisse est bien gérée, on doit pouvoir les donner immédiatement.

Ma deuxième inquiétude, c'est le taux de couverture. Il y a deux conseillers nationaux dans cette salle, ils savent très bien qu'une commission planche actuellement sur les caisses de pensions. Si elle suit les propositions du Conseil fédéral, cette commission pourrait proposer des taux de couverture allant de 80 à 100%. C'est ce qui est prévu. J'aimerais qu'on nous explique: dans la situation actuelle, il faudrait injecter Fr. 800 millions de francs dans la Caisse de pensions pour atteindre un taux de couverture de 80%, probablement en quelques années. J'aimerais savoir comment nous allons réaliser un tel miracle.

D'autre part, M. le syndic affirme que la caisse est bien gérée, mais il dit en même temps – je répète ses mots – que les valeurs actuelles des actifs, actions, obligations, sont très basses. C'est vrai, nous ne sommes pas obligés de vendre, sur ce point je suis d'accord avec lui. Nous pouvons attendre quelques années, ces titres peuvent reprendre de la valeur, qui pourrait être plus élevée qu'aujourd'hui. Mais ça, pour moi, c'est de la sculpture sur nuages, parce qu'on ne sait pas dans combien de temps on aura récupéré les pertes actuelles. Personne ne peut le dire. M. le syndic l'a expliqué tout à l'heure: s'il le savait, il ne serait pas assis à cette table, il serait expert financier.

A mon avis, la situation est très critique et mériterait un autre débat que cet échange en cette fin de soirée. Les questions posées par M. Ghelfi sont très importantes, et j'aurais voulu entendre les réponses du syndic aux questions que j'ai posées.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je reprends les questions dans l'ordre où elles ont été posées, en espérant n'en oublier aucune.

D'abord, sur le budget 2009 et les emprunts. Je vous rappelle que ce texte date de la fin août. Les années précédentes, un certain nombre d'emprunts à 5-6% arrivant à échéance étaient remplacés par d'autres aux environs de 3,5%. Maintenant nous avons des emprunts entre 3,5% et 4,5% qui sont remplacés à des taux assez proches. Les emprunts à très court terme sont de nouveau en train de plonger, du moment que le taux interbancaire a été déblo-

qué. Il ne faut pas forcément agir sur le Libor dans ces cas, il est lié au taux interbancaire. Nous parvenons de nouveau à faire des emprunts à très court terme, à un taux avoisinant parfois 1%. Il y a tellement d'argent qui a afflué en Suisse, à part dans une ou deux grandes banques, que cette situation a un peu changé. Je ne suis pas sûr que cette prévision puisse être maintenue. Cela pourrait être un peu plus positif que ce qui est écrit dans le budget, mais il faudra le vérifier sur la durée.

Une Caisse de pensions, ça ne se juge pas sur une année, ça se juge sur une durée relativement importante. Au cours des trente dernières années, il y a eu des hauts et des bas, quoi qu'on en dise, même s'il n'y a rien eu de comparable à ce qu'on voit depuis quelques jours. Cela dit, il n'y a pas eu non plus de contre-mesures comparables à ce qu'on voit depuis quelques jours. Il faut observer si elles ont de l'effet ou non dans la durée et après quelle durée. Le taux de couverture de la Caisse de pensions, qui était proche de 45% en début d'année – 44,8%, merci – est descendu à 40,2% le 30 septembre. Par rapport à d'autres caisses de pensions qui ont perdu jusqu'à 15% de leur valeur, c'est plutôt un peu moins mauvais, sans être satisfaisant, bien sûr. Si nous devons faire demain l'opération des Fr. 350 millions, le taux de couverture remonterait un peu au-delà de 55%, en prenant pour référence le 30 septembre. A ce propos, je vous rappelle que cette opération n'est pas retardée par la volonté de la Municipalité, mais par la lenteur de l'Administration fiscale à nous donner certaines projections d'impôts. Sitôt que nous aurons ces informations, vous aurez le préavis dans les trois semaines; tout le reste est prêt.

Nous ne faisons pas tous les jours le calcul, et nous ne prendrons pas le jour où la Bourse était à 5100 points non plus – le record – mais avec Fr. 350 millions, nous serions un peu au-delà de 55%. L'exigence légale, qui devrait figurer dans le nouveau projet de M. Couchepin, est de garantir, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi, un taux de couverture égal à 100% des actifs des retraités. Pour nous, cela correspond à 56,9%, nous y sommes presque. Si on ajoute la fluctuation de valeur, sous-entendue dans le projet de loi, un investissement supplémentaire d'une centaine de millions pourrait s'avérer nécessaire d'ici 2012. Mais cela, si, et seulement si la loi entre en vigueur avec ces caractéristiques, ce sera détaillé dans le préavis. Ce sont les risques liés à la loi, pour peu que celle-ci ne soit pas modifiée sur ces aspects.

En raisonnant toujours sur quarante ans, ce qui correspond aux données du projet de loi de M. Couchepin, paradoxalement, dès le moment où le premier cap est franchi, nous sommes moins menacés que d'autres parce que nos taux de cotisations sont très élevés. C'est vrai du taux patronal comme du taux des salariés, qui sont les plus hauts de Suisse. Je dis cela pour M. Voiblet, qui a fait une ou deux déclarations dans les journaux hier. C'est pourquoi je ne pense pas qu'on pourra doubler le taux des cotisations des salariés, malgré les suggestions de l'UDC. Grâce à ce taux très dynamique – le préavis l'expliquera très en détail – nous arriverons, en quarante ans et avec un taux de 4,5%, à franchir la limite des 100%.

Evidemment, si on dit qu'il faut que les quarante prochaines années soient comme les deux mois à venir, il faut mettre deux fois plus d'argent. Mais est-ce sensé? Pour la Municipalité, aussi bien que pour l'Autorité de surveillance, il faut agir tout de suite avec ces Fr. 350 millions. Il faut observer la situation à 2012 et, comme le propose ce projet de loi, faire une estimation tous les dix ans pour déterminer s'il y a lieu de faire un effort supplémentaire. Si on se base sur les soixante dernières années, celles d'après la Deuxième Guerre mondiale, ces taux sont tout à fait réalistes. Si nous vivons les trente pires années, il faut se demander si c'est intelligent d'élaborer un projet de loi totalement idéologique dans une période de crise. La réponse est évidemment que dans ces conditions ce projet de loi devient une imbécillité.

Admettons cependant que les imbécillités soient démocratiquement votées. Voilà quelles en seraient les conséquences. Je vous donne un exemple, sorti en même temps que le projet de loi: la révision de l'Ordonnance sur la prévoyance et le placement, l'OPP 2, qui n'est pas obligatoire, c'est un conseil aux caisses de pensions. En même temps que le projet de loi, le département de M. Couchepin a donné le conseil suivant aux caisses de pensions: baissez votre part d'immobilier de 50% à 30% pour le placer à hauteur de 15% dans des *hedge funds* (... *quelques rires...*)! Heureusement que ce projet n'est pas sorti six mois avant, parce que si les caisses de pensions y avaient cru, leur déglingue aurait été bien pire!

Voilà ce que je peux vous dire. Aujourd'hui, nous en sommes à 32% de valeur, mais il y a les effets de baisse dont a parlé M. Voiblet, qui sont placés dans les domaines «à risque». C'est-à-dire la Bourse, suisse ou étrangère, ou ce qu'on appelle les placements alternatifs. Les obligations sur faillite ne sont pas à fort risque, il peut y avoir des pertes de 1%, ça peut même remonter. Nous allons probablement développer quelques stratégies d'obligations – c'est une réflexion de la Caisse de pensions.

Je ne veux pas m'allonger sur ce sujet. Quand le préavis sortira, vous aurez l'occasion d'examiner tous les détails et de voir que le plan que nous vous proposons tient la route, dans les hypothèses normales et même légèrement pessimistes. Mais, évidemment, si nous sommes submergés par un tsunami permanent pendant quarante ans, rien ne tiendra la route, ni ce plan ni le reste.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je remercie le syndic pour ses réponses et je comprends toute la difficulté à anticiper dans cette période troublée. Je comprends aussi la sérénité qu'il essaie d'insuffler dans son discours, une sérénité que je respecte. Tout ce que je peux espérer, c'est qu'elle se traduise en transparence pour la Commission des finances, mais sa réponse à la question 6, à mon avis, vaut résolution. Je ne pense donc pas en déposer, l'unique élément important à mes yeux étant que la Commission des finances soit en permanence informée de la situation.

Je relève aussi la discussion en cours au sujet des agences de notation. J'entends l'argument selon lequel ces agences

ont perdu du crédit et que leur avis n'est pas forcément une garantie pour de futurs emprunts. Je pourrais imaginer que la Municipalité suspende ses relations avec elles jusqu'à ce que la crise soit stabilisée. Durant cette période, on peut bien faire évaluer ses capacités à être un bon débiteur, mais l'avis exprimé par ces agences de notation ne vaudra pas un fifrelin face aux éventuels instituts bancaires qui auraient des liquidités à prêter à la Ville. Ce sera autant d'argent économisé.

Pour la Caisse de pensions, je comprends le constat d'impuissance, je comprends l'humilité face à des événements qui nous dépassent. Mais ça permet de mettre cette réalité en perspective par rapport à des positions exprimées à la droite de cet hémicycle. Il serait de bon ton que ces conseillers rapportent à leurs élus au plus haut niveau, fédéraux en particulier, toute la difficulté que rencontrent les élus communaux quand ils subissent de plein fouet ce type de crise. En effet, une grande partie des conséquences sont subies localement, alors que les grands effets, le dogmatisme, l'idéologie ont été pratiqués pendant des années par le Parlement fédéral.

Cette idéologie ne résiste pas à la crise, nous en avons tous la preuve évidente, patente. Il serait bon que vous, élus communaux, conscients des difficultés que peut rencontrer une collectivité locale de moyenne importance, en Suisse et en Europe, vous rapportiez à vos édiles au plus haut niveau les difficultés que nous rencontrons à cause des baisses de recettes fiscales, voire en termes de crédit, ne serait-ce que pour boucler un budget.

Un dernier mot à propos du dogmatisme sur les caisses de pensions. On a beaucoup entendu une idéologie selon laquelle les seules caisses valables sont celles fondées sur un système par capitalisation à 100%. On voit aujourd'hui que ce système s'est cassé la figure. En quelques semaines, les taux de couverture sont passés de 110% à 90% ou 85% chez certaines caisses, alors que les systèmes mixtes, largement investis dans l'immobilier, résistent mieux que les autres. Cela pourrait peut-être inspirer certains membres du Parlement fédéral à faire preuve d'un peu de sérénité avant de prendre les décisions absurdes qu'ils envisagent d'ici à la fin de cette année ou de l'année prochaine.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – M. le syndic a dit: «Une caisse de pensions ne se juge pas sur une année.» C'est tout à fait juste. Je donne deux exemples. En 1980, il y avait 2,8 assurés cotisants pour 1 pensionné. En 1992, il y a 1,76 assuré cotisant pour 1 pensionné. En 2007, il y a 1,5 actif pour 1 pensionné. J'en viens au taux de couverture. En 1985, il s'élevait à 62%. En 1992, il était de 56%, en 1997, de 49%, en 2002, encore à 45%, aujourd'hui il est à 40%. Vous avez raison, ça se juge à long terme.

Maintenant, j'aimerais vous présenter un document statistique, qui montre la situation des taux de couverture des caisses de pensions publiques en Suisse. Je n'ai pas besoin d'indiquer le point représentant Lausanne! (*Rires.*) Vous le

voyez tout seuls, pourtant il y a 700 ou 800 points sur ce tableau. Voilà. Alors je veux bien écouter le syndic quand il nous dit que la Caisse de pensions est bien gérée. Mais j'aimerais mettre devant ce Conseil municipal le rapport entre le nombre de pensionnés et celui de ceux qui cotisent, l'évolution du taux de couverture par rapport aux autres caisses de pensions de Suisse.

De nombreuses caisses de pensions suisses ont descendu leur taux technique de 4 à 2,5%. Il est probable que la Confédération demande aussi la diminution de ce taux. Si on ne touche pas aux prestations, cette baisse entraîne aussi une réduction du taux de couverture. Ce sont des chiffres, je me contente de les mentionner. Je ne fais aucune critique, mais je suis moins sûr que le syndic que nous sommes dans une situation tout à fait favorable.

M. Axel Marion (LE): – Je n'ai malheureusement pas entendu de réponse du syndic à ma question: est-il envisageable que la Ville de Lausanne se dote d'un outil de planification financier trisannuel, voire quinquennal, dans les années à venir?

M. Daniel Brélaz, syndic: – Les outils dont vous parlez sont certes intéressants, mais très lourds à mettre en place. Si vous regardez l'outil de planification du Canton de Vaud, vous verrez qu'il a prévu ces dernières années des chiffres qui n'avaient qu'un rapport lointain, mais heureusement positif, avec la réalité. Ces outils de planification financière comportent des tableaux de risques. Nous avons aussi introduit cette notion et où ils résident: essentiellement dans les personnes morales et, pour nous, dans les reports de charge de l'Etat ou de la Confédération.

Le Canton peut agir dans les deux sens, en subir de la Confédération, malheureusement, mais aussi reporter les charges sur les Communes. Nos principaux risques sont les reports de charges. Et comme ils dépendent souvent de lois décidées à la va-vite, c'est implanifiable! Les difficultés financières des Communes sont principalement dues à des décisions prises par les Autorités supérieures, qui ne les planifient pas trois ou quatre ans à l'avance, mais parfois à une année ou même à trois mois. C'est l'essentiel de nos problèmes, à l'exception des variations sur les personnes morales. Donc établir une planification financière des états d'âme et des envies de transfert des charges de l'échelon supérieur à l'échelon inférieur n'a malheureusement que peu de sens pour nous.

Si nous analysons les risques, nous renonçons à une planification financière, parce que nous ne savons pas si, du côté de la Confédération, quelques idéologues tenteront de baisser tous les impôts de Suisse – cela a échoué, un référendum victorieux des Cantons a évité de faire perdre Fr. 400 millions aux Cantons et aux Communes il y a quelques années – ou si le Canton se dira que les Communes peuvent payer. Il sera alors appuyé par beaucoup de gens de beaucoup de partis, y compris par des gens qui se plaignent ici de la situation des Communes, mais qui, lorsqu'ils sont

au Grand Conseil, votent comme un seul homme les reports de charges sur les Communes. En effet, c'est plus simple que de prendre des mesures soi-même! Ce genre de décision n'est simplement pas planifiable.

Nous planifions les investissements, nous essayons de plus en plus de les prévoir sur dix ans, maintenant, et plus seulement sur trois à quatre ans. Mais planifier des transferts de charges qui se décident six mois à l'avance, c'est de l'art divinatoire! J'ai rencontré par hasard M. le conseiller d'Etat Broulis à Pékin, dans des conditions que certains d'entre vous connaissent, et je lui ai demandé, dans le but de construire un budget, à combien se monterait l'augmentation de la facture sociale. Il m'a répondu: «Ça va être entre 2 et 3%.» Et tout à coup, le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), qui apparemment était seul à connaître les chiffres – mais M. Broulis est quand même le Ministre des finances! – nous dit, dix jours après le bouclage du budget: «Ah non, ça sera 10,2%!» J'ai raconté ça aux autres conseillers d'Etat, ils tombaient tous de la lune et ils ont enquêté. C'était vraiment 10,2%. Mais le 5 septembre, personne à l'Etat n'en savait encore rien. Comment voulez-vous planifier quoi que ce soit comme ça? Nous dépendons trop de décisions de l'Autorité supérieure pour pouvoir vraiment planifier. Nous pouvons essayer de rétablir la situation le plus vite possible à chaque fois, mais nous ne pouvons malheureusement pas planifier ce qui est dû à d'autres.

Monsieur Voiblet, toute caisse de pensions qui assure du personnel âgé et où les engagements sont limités – pour ne pas susciter des coûts financiers rapidement insurmontables pour les Communes, vu l'espérance de vie des gens, d'une part, et tous les autres paramètres – est proche du rapport 1,5 contre 1. C'est une règle générale, ce n'est pas propre à la Ville de Lausanne. Ce n'est pas le cas des caisses de pensions qui n'ont que 20 ans d'âge, mais celles-ci sont en train de réaliser ce qui va leur arriver dans vingt ans. Du coup, certaines commencent à se dire que d'ici que le taux de couverture de 100%, qui semble évident aujourd'hui, soit vraiment appliqué, elles auront les mêmes problèmes que la Ville de Lausanne. Certains Cantons auront donc le plaisir de prendre des mesures sérieuses, ou d'augmenter les cotisations, ou de recapitaliser. C'est ce qui donne quelques espoirs que le projet de loi ne passe pas tel quel. Les gens qui commencent à compter voient que le boulet n'est pas seulement pour ces pauvres tarés du Valais, de Fribourg et de la Ville de Lausanne, mais aussi pour eux, qui n'ont que l'avantage momentané d'avoir des caisses de pensions plus jeunes. L'effort financier, par rapport à vos statistiques, a été fait. La première étape, votée par ce Conseil, c'était 3% pour les employeurs et 5% pour les employés. La deuxième étape, avec la grosse recapitalisation, si on la traduit en équivalent cotisations, c'est une augmentation d'un peu moins de 3% pour les employeurs et d'environ 1% pour les employés. Ensemble, c'est l'égalité de traitement, 6% pour chacun.

Ce qu'il faudrait remettre en discussion, ce sont les diverses décisions prises sur quarante-cinq ans, entre 1929 et 1974,

qui ont fait passer les cotisations de 8 % pour les employés et 8 % pour les employeurs, à 16 % pour l'employeur et 8 % pour l'employé. C'est là qu'on a fait le fameux creux, il y a déjà bien longtemps. Nous ne sommes pas les seuls à avoir ce genre de situation. Sur les deux étapes, l'effort des employés est parfaitement équivalent à celui de l'employeur, et si vous raisonnez en pourcent, ça se resserre. Nous sommes partis d'une situation à 16 pour 8 pour arriver maintenant, si on tient compte de tout, y compris de l'effort de recapitalisation, à 22 pour 11,5, voire 12.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je ne veux pas allonger, mais c'est un dossier important. Je reconnais que le taux de cotisations des assurés est énorme. Mais en 2004 – je crois, je n'ai pas mes documents, je ne savais pas que nous parlerions de ça ce soir – ce Conseil a accepté un préavis – je crois que c'était en réponse à une initiative de M^{me} Maier – visant à corriger le tir au niveau de la Caisse de pensions, et prévoyant pour 2007 une participation supplémentaire de 3 % de l'employeur et de 2 % des collaborateurs. Donc 5 % en tout. Avec ces chiffres, on devrait arriver en 2012 – c'est ce qui était prévu à l'époque, ce qui a été dit – à un taux de couverture de 60 %. Depuis 2004, quatre ans se sont écoulés, il ne nous reste plus que quatre ans, et nous sommes toujours plafonnés à 40 %, si j'ai bien compris les chiffres énoncés tout à l'heure.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Monsieur Voiblet, en effet, nous revenons à 40 % avec la crise, après être montés à 45 %. Mais c'est une situation extraordinaire. La planification de 2004 prévoyait que nous arrivions vers 60 % après vingt à vingt-cinq ans, pas après six ans. Ni après dix ans.

Le président : – Merci. J'espère que nous pouvons clore la discussion, car nous avons un dernier point à prendre. Vous n'avez pas de résolution, Monsieur l'interpellateur. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) et consorts sur la crise financière ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – J'aimerais passer au dernier point, celui pour lequel la Municipalité a demandé l'urgence. Il s'agit du point R77 intitulé « Immeuble de l'avenue de la Harpe 47 à Lausanne. Radiation partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne ». Monsieur André Gebhardt, merci de venir à la tribune.

Immeuble de l'avenue de la Harpe 47 à Lausanne**Radiation partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne**

Préavis N° 2008/32

Lausanne, le 30 juillet 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation de procéder à la levée partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 qui frappe les parcelles N° 5407, N° 5408 et N° 5410 en faveur des parcelles N° 5406, N° 5407 et N° 5415.

Fonds dominants

Parcelles	Adresses	Propriétaires
5406	Avenue de la Harpe 47 et 47B Rue du Lac 2 à 10B	Commune de Lausanne
5415	Rue du Lac 11	PPE 5415-1 à 5415-7

Fonds dominant et servant

5407	Rue du Liseron 11	PPE 8860 à 8873
------	-------------------	-----------------

Fonds servants

Parcelles	Adresses	Propriétaires
5408	Rue du Liseron 9, rue du Lac 3	PPE 12227 et 12228
5410	Rue du Liseron 7, rue du Lac 5	Propriété commune Communauté héréditaire Gaudard Christine (Homberger), Homberger Georges

Cette servitude limite la hauteur des bâtiments à la cote 400 au faite et empêche leur surélévation comme le permettrait le Plan général d'affectation du 26 juin 2006 actuellement en vigueur.

2. Considération

L'immeuble N° 5406 est propriété de la Ville de Lausanne depuis le 01.10.2001, date à laquelle il a été acquis des « Retraites Populaires ». Cette servitude de limitation de hauteur permet à l'immeuble propriété de la Ville de Lausanne d'avoir une échappée sur le nord depuis les combles du bâtiment. La demande de la levée de cette servitude a été transmise par le représentant du fonds N° 5408, l'architecte Jean-Francis Godat, qui projette une surélévation de son bâtiment. Les intérêts de la parcelle N° 5407 sont défendus par Bernard Nicod SA qui a également un projet de surélévation du bâtiment. Vu la configuration des bâtiments, dont les étages supérieurs sont construits en retrait, la levée de la servitude ne serait nécessaire que pour une partie de la surface des parcelles.

En droit

Une servitude a un coût pour autant qu'elle ait encore une utilité. Si elle perd son utilité, le fonds grevé pourrait demander sa radiation par voie judiciaire sans indemnité (art. 736 al. 1 CC). Il en va de même si l'utilité est totalement disproportionnée avec la charge imposée, mais éventuellement avec indemnité (art. 736 al. 2 CC). Dans le cadre d'une expropriation ou une radiation judiciaire, une servitude qui conserve une utilité totale ou partielle a une valeur par comparaison des valeurs de l'objet dominant avec et sans la servitude (art. 736 al. 2 Note 5^e paragraphe CC annoté et ATF 102 IB 173 p. 177).

En faits

Pour le fonds dominant :

La levée de la servitude a pour conséquence une perte de vue sur quelques toits de la ville de Lausanne depuis les combles du bâtiment sis sur la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne. Une surélévation des bâtiments limiterait également le dégagement sur le ciel depuis le bâtiment sis sur la parcelle N° 5406.

Pour les fonds servants :

Les avantages retirés par les fonds servants consistent en l'accroissement des surfaces de plancher habitables des bâtiments concernés.

3. Valeur de la servitude

Dans le cas qui nous préoccupe, la radiation partielle de la servitude revient à offrir aux parcelles grevées un accroissement de leur valeur en relation avec l'augmentation du potentiel constructible. Cette valeur peut être calculée de la manière suivante :

Calcul de l'indemnité

Potentiel constructible supplémentaire maximum : 1602,9 m³
(sur bâtiment existant et selon PGA)

Coût de construction :	Fr. 600.-/m ³	Fr. 961'740.-
Frais annexes :	10 %	Fr. 96'174.-
Total coût construction :		Fr. 1'057'914.-

Part du terrain : 29% **Fr. 306'795.-** (méthode Fierz)

Le montant négocié correspond à l'accroissement de valeur du terrain offert par abandon *partiel* de la servitude. L'abandon partiel se justifie par la situation actuelle – construction uniquement sur les bâtiments existants – et évite que les immeubles grevés ne soient un jour démolis et reconstruits au maximum du potentiel possible en créant ainsi un obstacle visuel massif et préjudiciable pour les fonds dominants.

Le volume maximum possible tenant compte de la situation actuelle des immeubles a été calculé par le Service d'urbanisme en fonction de la réglementation du PGA. Le coût de construction a été fixé de manière raisonnable en prenant comme référence les prix valables pour une construction de qualité « standard ». Cette surélévation est cohérente avec les objectifs de la Ville en tant qu'Autorité publique, à savoir une densification de l'habitat ainsi qu'un éventuel accroissement des contributions fiscales résultant de l'arrivée de nouveaux contribuables.

Le mode de répartition de l'indemnité à verser par les fonds servants aux fonds dominants a été déterminé après consultation des représentants des parcelles N° 5407 et N° 5415. Le volume ECA des bâtiments concernés a ainsi été retenu comme clef de répartition. Il en est résulté la répartition suivante :

Parcelle N° 5406	Fr. 224'752.-	Ville de Lausanne
Parcelle N° 5407	Fr. 31'969.-	Bernard Nicod SA
Parcelle N° 5415	Fr. 50'074.-	PPE par Fidexaudit SA
	Fr. 306'795.-	

4. Position des fonds dominants et servants

Ces montants ont été acceptés pour les parcelles grevées par Bernard Nicod SA pour la parcelle N° 5407 et par Jean-Francis Godat pour les parcelles N° 5408 et N° 5410. Ces montants ont également été acceptés pour les parcelles bénéficiaires, par Fidexaudit SA en tant que représentant de la propriété par étage de la parcelle N° 5415.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/32 de la Municipalité, du 30 juillet 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité à signer la réquisition de levée partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne et à charge des immeubles N° 5407 et N° 5408 contre le versement d'une indemnité de Fr. 224'752.-.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur, M. Jean-François Cachin (LE), M. Luc Chessex (AGT), M. Roger Cosandey (Soc.), M. Philippe Jacquat (LE), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Yvan Salzmann (Soc.), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M. Serge Segura (LE).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur: – Composition de la commission: André Gebhardt (Les Verts), rapporteur, Thomas Schlachter (Les Verts), Roland Rapaz (Socialiste), Yvan Salzmann (Socialiste), Roger Cosandey (Socialiste), Serge Segura (Lausann-Ensemble), Jean-François Cachin (Lausann-Ensemble), remplaçant Jacques Pernet, Philippe Jacquat (Lausann-Ensemble), Luc Chessex (A Gauche Toute!). Excusé: Cédric Fracheboud (UDC).

Pour la Municipalité: Silvia Zamora, conseillère municipale. Pour l'Administration: Charles-André Bruttin, adjoint de la Commission immobilière; Notes de séance: Sonia Carbonell, assistante de la Commission immobilière.

Nous remercions M^{me} Sonia Carbonell pour avoir tenu les notes de séance.

La commission a tenu une séance unique le jeudi 25 septembre 2005 à la salle de conférence CLP, place Chauderon 9 à Lausanne.

Objet du préavis

Il s'agit d'une levée de servitude pour laquelle une indemnité a pu être négociée en raison des possibilités de construction supplémentaires octroyées.

Les bâtiments situés au nord de l'immeuble propriété de la Ville sont frappés d'une servitude de limitation de hauteur empêchant leurs propriétaires d'exploiter la totalité du potentiel constructible prévu par le Plan général d'affectation, soit deux étages supplémentaires. Ces propriétaires se sont approchés de la Commune de Lausanne pour négocier la suppression de ladite limitation de hauteur et ainsi valoriser leurs bâtiments conformément aux possibilités offertes par le Plan général d'affectation.

Cette demande n'a que peu d'influence sur la valeur de l'immeuble de la Commune de Lausanne puisque celui-ci ne perdrait qu'un peu de vue sur le nord. Elle n'a donc pas d'intérêt majeur à refuser la demande des propriétaires. De plus, il se justifierait pleinement de renoncer à cette servitude pour permettre une densification.

La servitude en question est liée à l'immeuble. Elle existait au moment de son acquisition par la Ville de Lausanne.

Valeur de la servitude

Le potentiel constructible supplémentaire correspond en surface habitable, respectivement, à 350 m² pour l'un des propriétaires et à 187 m² pour l'autre propriétaire. Le prix du coût de construction calculé retenu est un prix raisonnable pour permettre la réalisation tant de projets tels de la PPE pour la parcelle N° 5407 valorisée par Bernard Nicod SA que de la location pour la parcelle N° 5408 valorisée par M. Jean-François Godat. Pour la Commune, cette densification permettrait de surcroît l'arrivée de nouveaux contribuables.

Conclusions

Il est précisé que le montant de l'indemnité sera affecté au fonds prévu pour les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Vote de la commission

La commission propose au Conseil la conclusion suivante:

d'autoriser la Municipalité à signer la réquisition de levée partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne et à charge des immeubles N° 5407 et N° 5408 contre le versement d'une indemnité de Fr. 224'752.–.

La commission approuve à l'unanimité la conclusion du préavis N° 2008/32, du 30 juillet 2008.

Le président: – Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur: – Oui, Monsieur le Président. Dans les discussions, il était précisé que le montant de l'indemnité serait affecté au fonds prévu pour les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. Or cela ne figure pas dans le préavis et il faudrait que quelqu'un dépose un amendement pour que cet argent aille dans ce fonds.

Discussion

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Je n'interviens pas pour l'amendement, puis-je quand même intervenir? Oui.

Renseignements pris auprès de quelques habitants logeant avenue de la Harpe 43 et 45, c'est-à-dire juste derrière le 47, donc les premiers concernés, il n'y a certes plus grand-chose à perdre dans l'immédiat côté vue, puisqu'ils n'en ont déjà plus. En revanche, ils auront moins de lumière et moins de soleil, ce qui n'est pas négligeable. Il est vrai qu'il n'y a pas de servitude pour ces gens-là.

Dès lors, le rapport ne s'inquiète que de la valeur de l'immeuble de la Commune, qui – je cite – «ne perdrait qu'un peu de vue sur le nord» et considère apparemment comme

quantité négligeable les habitants des immeubles 43 et 45, auxquels le 47 barre le sud.

Cette construction proposant bureaux et appartements manifestement de haut standing fait déjà effet de barrage à son niveau actuel et détonne complètement avec le caractère sympathiquement populaire du bas de l'avenue de la Harpe. A cela s'ajoute qu'aux dires des habitants du quartier, les locaux construits depuis un certain temps restent vides. Il ne semble donc pas qu'il y ait nécessité ni urgence d'ajouter encore deux étages.

Surtout, il est à craindre que la valeur locative de ces locaux n'élève la valeur locative moyenne du quartier, et donc entraîne une hausse des loyers des anciens appartements. A moins que – c'est probablement ce qui va arriver – ces maisons plus petites ne soient démolies au profit d'autres grands immeubles de rendement supérieur. Une fois de plus, on détruira des appartements à loyers modérés et faibles. Le Conseil communal de Lausanne veut-il à tout prix évacuer les quartiers populaires vers la périphérie ?

La majorité du groupe A Gauche Toute! s'oppose par conséquent à dénaturer et à péjorer encore plus un quartier bien typé de la ville et cela aux dépens des appartements existants et de la mixité locative.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je suis la personne courageuse qui propose cet amendement, complètement technique. Je vous le soumet de ce pas. Il permettra simplement au Service financier de faire les transferts désirés et je pense que M^{me} la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine ne sera pas en désaccord avec cet ajout.

Le président : – Merci, Monsieur. La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous avons un amendement, intitulé conclusion 2. Je vous propose de commencer par la conclusion 1. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler la détermination de la commission, s'il vous plaît ?

M. André Gebhardt (Les Verts), rapporteur : – C'est à l'unanimité que la commission a accepté ce préavis.

Le président : – Merci, Monsieur le rapporteur. Je vous fais voter à main levée cet objet. Celles et ceux qui acceptent le préavis de la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? 6 avis contraires. Abstentions ? Sans abstention. Vous avez accepté cette première conclusion.

L'amendement, qui est une conclusion technique reflétant le vœu de la commission, serait «de porter le montant ci-dessus en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers octroyé le 23 janvier 2007 par le Conseil communal». Celles et ceux qui soutiennent cette deuxième conclusion à ce préavis le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Avec 2 avis contraires et une dizaine d'abstentions, nous avons accepté cette deuxième conclusion et donc le préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/32 de la Municipalité, du 30 juillet 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à signer la réquisition de levée partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne et à charge des immeubles N° 5407 et N° 5408 contre le versement d'une indemnité de Fr. 224'752.–;
2. de porter le montant ci-dessus en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers octroyé le 23 janvier 2007 par le Conseil communal.

Le président : – Je vous remercie de votre patience et vous souhaite une bonne fin de soirée. Je lève la séance.

La séance est levée à 23 h 20.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

